

Diane veut faire une vraie fête

Avant son spectacle qui doit s'ouvrir au Saint-Denis le 4 octobre, Diane Dufresne a rencontré les journalistes et a prédit que ce serait une fête. «Une vraie fête, où le monde s'amuse, où le monde participe», a-t-elle déclaré à Pierre BEAULIEU. Ce spectacle marquera aussi la fin d'un chapitre, la fin de l'époque du rock and roll pour l'artiste. Après le rock, les blues ou le cinéma ou peut-être un grand voyage, en Afghanistan ou au Tibet par exemple...

— page D 8



Drapeau, le vrai gérant du chantier des Jeux Le Comité de contrôle n'a rien pu contrôler

Entre sa création, au début d'avril 1975, et jusqu'à l'automne 1974, le Comité de contrôle des Jeux olympiques n'a rien contrôlé et n'a pu recevoir d'informations de la part du maire Drapeau ou de ses proches collaborateurs. C'est ce qui ressort du témoignage de l'ingénieur chargé du contrôle des immobilisations, M. Denis Lahaie, devant la commission Malouf.

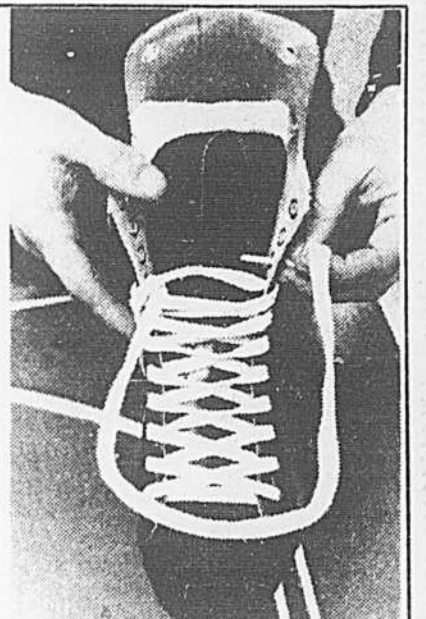
Par ailleurs, toujours selon M. Lahaie, le vrai directeur du chantier, le vrai gérant, c'était le maire Drapeau, mais, malgré toutes ses qualités, il demeurait un amateur inexpérimenté qui ne pouvait pas s'occuper d'un chantier aussi complexe que le Parc olympique.

En ce qui concerne le vélodrome, M. Lahaie affirme qu'à sa connaissance, il n'a toujours existé qu'un seul plan de cette construction réalisée par l'architecte Taillibert et il contredit en cela M. Drapeau qui affirme que les premiers plans de Taillibert prévoyaient un vélodrome sans toit et que ce n'est qu'au printemps de 1973 que l'architecte avait présenté un projet de vélodrome couvert.

— page A 3

SPORT CONSOMMATION Les patins

Votre fils veut une paire de patins? Evidemment il veut des «Micron» comme Larry Robinson ou des «Orbit» comme Guy Lapointe, avec des lames «Tuuk» comme Guy Lafleur... Faites-lui lire «Sport consommation» en page C 3. Ronald King explique que le patin «moulé» n'est pas indiqué pour ceux qui sont encore à l'âge de l'apprentissage. Le bon vieux modèle «cuir», plus flexible lui donnera plus d'aisance, plus de liberté sur la glace...



25 CENTS
ABONNEMENT LUNDI AU SAMEDI 51 75
METEO

Averses en matinée
Minimum: 9 Maximum: 14
Demain: ensoleillé et froid
Détails à la page A 2

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTRÉAL, JEUDI 28 SEPTEMBRE 1978, 94e ANNÉE, no 122, 80 PAGES, 6 CAHIERS

la presse

Hydro: demande de hausse de 51.6% d'ici 1981

L'Hydro-Québec a demandé hier au gouvernement d'approuver des hausses de tarifs qui seraient en moyenne de 15.9% en 1979, 15.8% en 1980 et 10% en 1981, mais qui atteindraient pour la catégorie domestique 16.9% en 1979 et 1980, et 10.9% en 1981.

D'autre part, en raison de modifications techniques, la première phase du développement hydro-électrique de la Baie James coûtera moins cher que prévu, soit \$15,129 milliards, au lieu de \$16,153 milliards.

Rappelons qu'au cours du week-end, le ministre délégué à l'Énergie, M. Guy Joron, avait indiqué à LA PRESSE que les nouvelles demandes de hausses de tarifs de l'Hydro-Québec seraient probablement acceptées.

Si ces hausses sont acceptées, un abonné qui, à titre d'exemple, reçoit présentement une facture mensuelle de \$12.60, la verra passer à \$14.70 en 1979, à \$17.35 en 1980 et à \$19.50 en 1981, soit une hausse de 51.6%.

— page E 1



La tension monte dans le conflit qui oppose Steinberg à ses employés d'entrepôt. Des firmes de transport qui effectuent des livraisons pour cette chaîne envisagent d'interrompre leur service si la situation se détériore. Ce camion endommagé hier matin au magasin de la rue Beaubien appartient à la firme Verdun Transport.

Steinberg: le conflit risque de s'étendre à d'autres chaînes

par André PEPIN

Le conflit qui oppose la compagnie Steinberg à ses employés d'entrepôt depuis maintenant plus d'une semaine risque de paralyser complètement l'activité commerciale dans la majorité des chaînes d'alimentation au Québec.

Pendant que l'Union des travailleurs de commerce tente d'obtenir l'appui de tous les «locaux» qui regroupent les 20,000 employés de la compagnie pour provoquer la fermeture des magasins au cours des prochaines heures, les travailleurs des autres entrepôts d'alimenta-

— Voir STEINBERG, page A 6



Un employé de la firme Verdun Transport, Ross Russil, a reçu une pierre au visage hier matin en effectuant une livraison.

Le plan Tardif rejeté Les maires proposent leur propre réforme

Les maires du Québec, qui participent en ce moment au congrès de l'Union des municipalités, ont rejeté la plupart des propositions du gouvernement en matière fiscale et ont soumis une contre-proposition globale qui apporte plusieurs modifications majeures. En gros, les maires demandent une sorte de «statu quo élargi» car, selon un document préparé à leur intention par deux économistes, la réforme gouvernementale contient des avantages immédiats, mais risque de nuire aux villes à long terme.

La principale modification au projet du ministre Guy Tardif concerne l'impôt foncier scolaire et alors que le ministre préconise une évacuation complète, d'un seul coup, du champ d'imposition scolaire, les maires proposent un transfert graduel et planifié.

Les maires tiennent également à conserver une partie du produit de la taxe de vente, une taxe progressive qui, disent-ils, joue un grand rôle d'incitation

dans la promotion industrielle et commerciale.

Par ailleurs, le maire de Québec, M. Jean Pelletier, au cours d'une allocution accueillie avec enthousiasme par ses quelque 1,200 homologues, a rejeté à peu près toutes les propositions du gouvernement québécois en ce qui concerne la démocratisation de la vie municipale.

Reconnaissant que les intentions du gouvernement en matière de démocratisation municipale étaient excellentes et louables, M. Pelletier a cependant indiqué que le vrai problème dans les relations municipales n'est pas celui avec les administrés, mais bien plutôt avec les instances supérieures. «Celles-ci, depuis 1960, n'ont cessé, dit-il, d'intervenir dans tous les domaines de juridiction locale, à coups de lois, de règlements, de création d'organismes de contrôle, bref, par l'un ou l'autre des mille et un moyens dont elles disposent pour miner l'autorité municipale.»

— pages A 6 et A 7

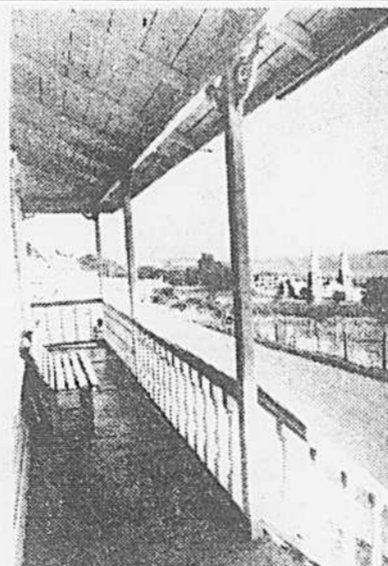


édito
● M. Drapeau veut relever un autre défi
par Marcel ADAM
— page A 4

VIVRE aujourd'hui Le «berceau» du Québec

Le «berceau des Québécois», la Côte de Beaupré, à l'est de Québec, n'est pas qu'une autoroute garnie de néons criards et bordée de commerces de second rang pour touristes pressés. Le journaliste Gilles NORMAND s'est rendu sur les lieux pour y voir de plus près. Et, à l'occasion du tricentenaire de l'érection canonique des trois premières cures en Amérique du Nord, celles de Château-Richer, de l'Ange-Gardien et de Sainte-Anne-de-Beaupré, il a retrouvé, sur la côte, les vestiges de la Nouvelle-France: maisons de 300 ans, manoirs, monuments, et le reste.

— page B 1



D'une maison québécoise perchée sur la Côte de Sainte-Anne, une vue des clochers de la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré.

le monde Les Brigades rouges frappent

TURIN (AFP) — Les Brigades rouges ont repris ce matin l'offensive terroriste en tuant par balles un chef d'atelier des usines Lancia à Turin après plusieurs semaines de silence. Il s'agit du premier attentat mortel commis par les B.R. depuis l'assassinat d'Aldo Moro le 7 mai dernier.

La victime, Piero Coggiola, 46 ans, chef d'atelier dans les établissements automobiles Lancia de Chivasso, venait de sortir de chez lui pour se rendre à son travail lorsque trois personnes — deux hommes et une femme, selon des témoins — se sont approchées de lui, l'ont appelé par son nom puis ont tiré plusieurs coups de feu dans les jambes. Les trois agresseurs ont pris aussitôt la fuite à bord d'une voiture.

Des passants ont secouru M. Coggiola. Celui-ci, perdant abondamment son sang, a été transporté aussitôt à l'hôpital où il est mort, peu après, des suites des hémorragies.

● La Knesset ratifie le traité

Le parlement israélien (Knesset) a approuvé cette nuit les accords de Camp David au terme d'un débat-marathon historique de 17 heures marqué notamment par un discours dramatique du premier ministre Menachem Begin proclamant «la fin du cycle des guerres au Proche-Orient.» Le vote de ratification a été obtenu par 85 voix contre 19 et 16 abstentions.

— page F 1



Menachem BEGIN

sommaire
Arts et spectacles
— Informations: D 8 à D 14
— Horaires: D 14
Bandes dessinées: E 4
Décès, naissances, etc.: F 15
Économie: D 1 à D 7
Êtes-vous observateur?: F 9
Feuilleton — La vie après la vie: E 7
Horoscope: E 4
Le monde: F 1, F 2
Mon œil sur Montréal: D 14
Mots croisés: E 4
Petites annonces: E 6, E 7, F 3 à F 14
Radio et télévision: D 12
Sports: C 1 à C 10
Vivre aujourd'hui: B 1 à B 6

Les coûts de la médecine à la carte ont augmenté de 14,9 p. cent en '77

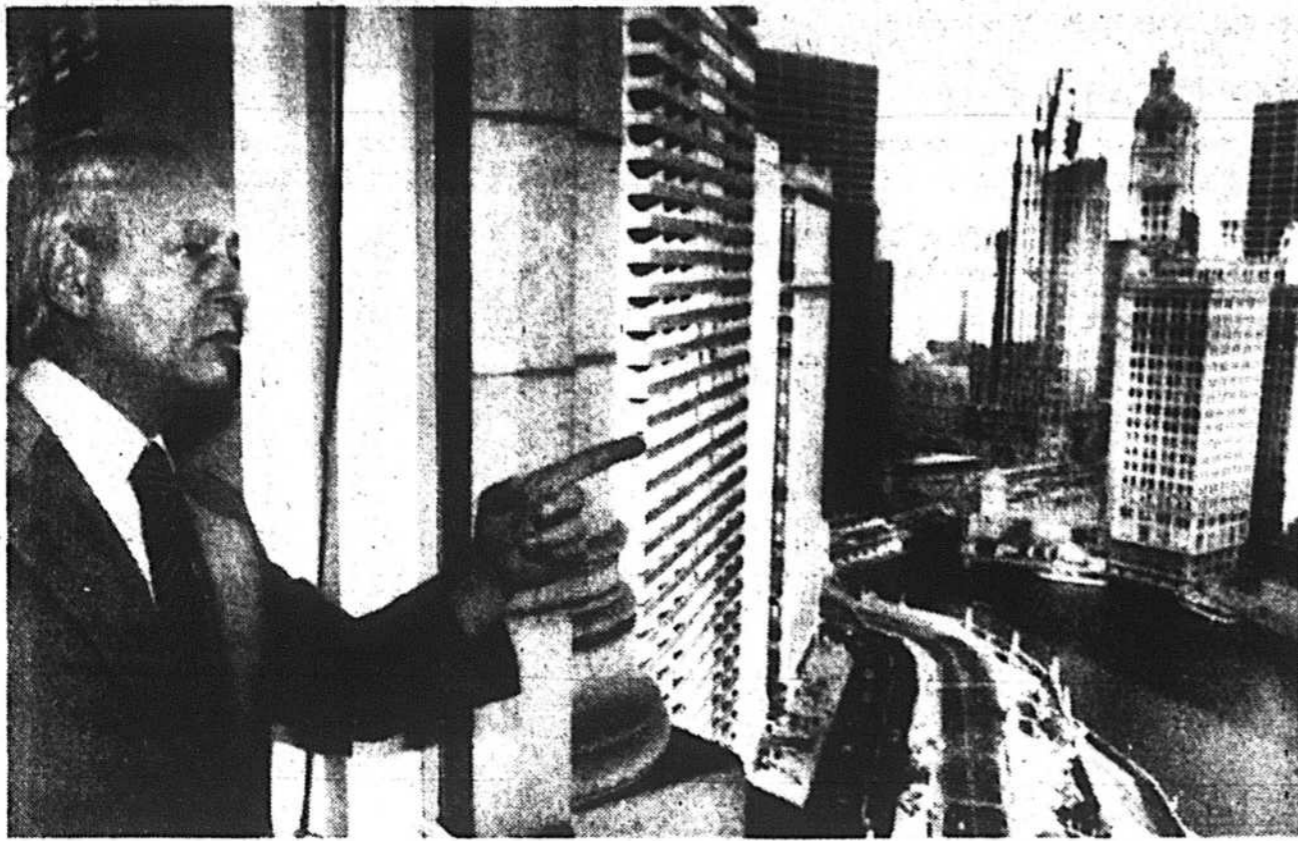
par Nicole BEAUCHAMP
Les coûts de la médecine à la carte ont connu en 1977 la plus forte augmentation annuelle depuis le début du régime d'Etat, soit 14,9 pour cent, pour dépasser le demi-milliard de dollars. Au cours de la même année, la pratique médicale s'est

modifiée à la suite des nouvelles ententes conclues entre les médecins et le gouvernement à la fin de 1976. Ainsi, le nombre des visites à domicile, deux fois mieux payées, a connu une hausse de 14,6 p. c. alors qu'il n'avait cessé de décroître depuis le début du régime.

Ces lignes de force se dégagent des «Statistiques annuelles» de la Régie de l'assurance-maladie du Québec pour l'année 1977. Les analyses, qu'on y retrouve, s'attachent particulièrement à cerner l'impact des nouvelles ententes qui reflètent l'évolution du mode prépondérant

de rémunération à l'acte — ou à la «castonguette» — chez les professionnels de la santé. Les coûts des services médicaux payés à la pièce ont grimpé à \$506,249,016 en 1977. S'ils ont doublé depuis 1973, ils n'ont pas moins enregistré leur plus forte augmentation annuelle en 1977

(14,9 p.c.). Cette croissance s'explique en grande partie par les hausses de tarifs accordés aux médecins par les nouvelles ententes. Dans quelle mesure, cependant, ces changements tarifaires ont-ils influé sur la pratique — Voir MÉDECINE, page A 6



Le premier ministre René Lévesque jette un coup d'oeil sur les gratte-ciel de Chicago à l'occasion de l'inauguration, hier, de la Maison du Québec dans cette ville qui sert de trait d'union entre l'est et l'ouest des Etats-Unis.

Campagne de diplomatie tranquille à Chicago Nous sommes nord-américains et nous entendons le rester

par Louis FALARDEAU
envoyé spécial de LA PRESSE
CHICAGO — Poursuivant ce qu'un auditeur américain a appelé sa campagne de diplomatie tranquille, ou rassurante, le premier ministre du Québec, René Lévesque, a surtout insisté hier sur le fait que le Québec n'a pas du tout l'intention de s'isoler du reste de l'Amérique.

Parlant en soirée devant quelque 500 membres du Chicago Council on Foreign Relations, dans une salle d'un club privé de la banlieue huppée de Wilmette, M. Lévesque a insisté sur le fait qu'à l'époque coloniale le Québec s'est développé en privilégiant les mêmes valeurs de base qui ont présidé au développement des Etats-Unis.

«Le Québec français était déjà, à cette époque, une société fondamentalement démocratique. Nous faisons partie du grand courant (mainstream) américain. Et si nous avons débarqué, en 1760, lors de la conquête, si à ce moment-là nous avons senti le besoin de nous isoler pour assurer notre survie, nous sommes maintenant revenus, après 200 ans, et nous participons au grand courant américain. Nous sommes des Nord-Américains et nous entendons le rester.»

Si le Québec veut accéder à la souveraineté, a-t-il ajouté, c'est avant tout pour protéger sa culture et ses valeurs propres. «Lors du référendum, ce sera la première fois que notre peuple pourra choisir librement son avenir.»

Le discours du premier ministre se voulait plus rassurant qu'enthousiasmant. Cela le rendait peut-être un peu terne pour des auditeurs québécois mais il a su intéresser ces Américains instruits et avides d'information, qui lui ont posé de nombreuses questions. Sur la langue, l'amianthe, la fuite des capitaux, et des industries, l'environnement, les marxistes, etc.

M. Lévesque avait commencé cette tournée américaine en rencontrant hier matin les dirigeants du plus important quotidien de la ville des vents, le Chicago Tribune. Il y a été question du référendum, bien sûr, mais beaucoup aussi de la présence internationale du Québec et des intentions du gouvernement relativement aux alliances militaires.

Il a aussi procédé, en après-midi, à l'inauguration des nouveaux locaux de la délégation du Québec ouverte il y a neuf ans.

Aujourd'hui il rencontre des hommes d'affaires et des étudiants avant de s'envoler pour San Francisco où se poursuivra sa campagne de diplomatie tranquille destinée à faire taire les craintes engendrées par le choc du 15 novembre et entretenues par une presse anglophone que M. Lévesque ne cesse de dénoncer.

Droit à l'autodétermination Roy lance sa pétition

QUEBEC (PC) — Le député de Beauce sud, M. Fabien Roy, a officiellement lancé, hier soir, une pétition populaire en faveur du droit du Québec à disposer de lui-même.

La pétition vise à recueillir le plus de signatures d'appui possible au principe de l'autodétermination des Québécois.

M. Roy a procédé au lancement officiel lors d'une rencontre organisée par le Comité DAQ, c'est-à-dire du droit à l'autodétermination du Québec.

M. Roy parraine à cet égard un projet de loi, numéroté 194, qu'il a fait voter en première lecture à l'Assemblée nationale en juin dernier, et qui sous-tend le principe du droit à l'autodétermination.

Le Parti québécois et l'Union nationale avaient voté en faveur de ce projet de loi mais les libéraux de M. Claude Ryan ont annoncé récemment qu'ils allaient s'y objecter lors du vote de deuxième lecture. Selon les règles parlementaires, le vote de deuxième lecture porte sur le principe d'un projet de loi.

À L'ÉCOUTE D'OTTAWA Les sénateurs sans emploi!

«Moi, je suis humilié. On nous maudit dehors sans nous en parler!»

La remarque ne vient pas d'un des gars de la Cadbury's, mais bien du très coloré sénateur Azellus Denis qui trouve que la réforme constitutionnelle du premier ministre Trudeau aurait pu au moins prévoir des compensations et des ménagements, comme l'a fait le gouvernement québécois lorsqu'il a aboli sa Chambre haute.

Le sénateur Denis, 71 ans, ministre éphémère des Postes dans le cabinet Pearson de 1973, fait partie du comité mixte des Communes et du Sénat qui étudie péniblement depuis quelques semaines le projet de loi constitutionnel du gouvernement Trudeau (bill C-60).

Le comité entendait hier le point de vue de l'ex-haut fonctionnaire québécois Arthur Tremblay. Après l'exposé de M. Tremblay, l'honorable sénateur montréalais s'est penché vers son voisin, le non moins honorable Jean Marchand: «Y est-tu pour ou si y est contre, le bill C-60?». Agacé, le sénateur Marchand lui a répliqué quelque chose dans le genre: «Mais tu n'avais qu'à écouter!»

Le projet de loi, on le sait, propose le remplacement du Sénat par une «Chambre de la Fédération», instance représentant les provinces dans la politique fédérale. Ce qui scandalise le sénateur Denis, ce n'est pas qu'on ose porter la main sur le vénérable Sénat. Même s'il y siège depuis 1964 (touchant \$27,000 en salaire et \$5,000 en allocations de dépenses), le sénateur Denis ne sem-



L'ex-premier ministre Diefenbaker doit se rendre en Chine au début d'octobre.

ble pas avoir une bien haute opinion de ses pairs. En effet, il a laissé tomber hier dans le cours de la discussion: «On veut nous remplacer par quelque chose de pire!»

Les Cambodgiens et les autres

Contrairement à ce qu'on pu laisser comprendre les agences d'informations, le nouveau programme canadien d'accueil aux réfugiés, annoncé avant-hier par le ministre Jamieson à l'ONU, ne touche pas que les Cambodgiens.

Au ministère des Affaires extérieures du Canada, on souligne que ce programme touche en fait les familles cambodgiennes, lao-

Azellus Denis

tiennes et vietnamiennes qui trouvent présentement dans des camps de réfugiés en Thaïlande.

Lancé en janvier 1978, le premier programme d'accueil (50 familles par mois) touchait les nombreuses familles qui quittaient le Kampuché démocratique par petits bateaux dans l'espoir d'être pêchés par un bâtiment quelconque. Le gouvernement canadien porte ainsi son programme d'accueil à 70 familles par mois.

De plus, le programme permet à tout groupe de citoyens canadiens de 5 personnes de parrainer une famille indochinoise supplémentaire. Les citoyens doivent avoir au moins 18 ans et s'engager à offrir aux réfugiés une aide matérielle immédiate (logement, vêtement, etc.), un appui moral à long terme et une aide à leur établissement définitif au pays, dans le cadre des programmes établis du ministère de l'Immigration.

Dief en Chine

L'ancien premier ministre John Diefenbaker a décidé, malgré sa récente maladie, à 85 ans, de se rendre en Chine à l'invitation du gouvernement de Pékin; son médecin sera toutefois de la voyage. En principe, il devrait quitter le pays le 7 octobre pour une visite de deux semaines. L'invitation lui a été adressée personnellement il y a quelques mois, à titre de citoyen éminent du Canada. Sans y voir bien sûr une relation de cause à effet, notons que c'est sous le régime Diefenbaker que le Canada a fait ses premières ventes de blé à la Chine.

Paul LONGPRÉ

LA MÉTÉO

à Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Minimum: 9 Maximum: 14 Averses en matinée puis dégelage par la suite	Ensoleillé et froid

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Outaouais	8	14	Ciel variable et froid	Beau et moins froid
Laurentides	8	14	Averses en matinée et dégel	Ensoleillé et froid
Cantons de l'Est	12	18	Ciel variable et froid	Ensoleillé et froid
Mauricie	12	18	Nuageux avec averses	Ensoleillé et froid
Québec	8	14	Ciel variable et froid	Ensoleillé et froid
Bas-Saint-Jean	12	18	Nuageux avec averses	Ensoleillé et froid
Rimouski	10	16	Nuageux avec averses	Beau et froid
Gaspésie	12	18	Nuageux t. frais	Nuageux t. frais
Bas-Caraïbe	10	16	Pluie intermittente	Nuageux et frais
Sept-Îles	10	16	Nuageux et averses	Nuageux et frais

au Canada

Provinces	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique	—	Victoria	13	19
Alberta	2	Edmonton	2	15
Saskatchewan	19	Regina	1	19
Manitoba	17	Winnipeg	2	17
Ontario	21	Toronto	14	21
Nouveau-Brunswick	17	Fredericton	1	17
Nouvelle-Écosse	16	Halifax	6	16
Île-du-Prince-Édouard	18	Charlottetown	5	18
Terre-Neuve	—	Saint-Jean	7	—

si vous partez...

États-Unis	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.		
New York	11	24	Chicago	12	21	Nlle-Orléans	24	29
Washington	13	24	San Francisco	13	18	Miami	23	31
Boston	6	20						

vers les capitales

Amsterdam	14	Londres	16	Stockholm	10
Athènes	24	Le Caire	—	Sydney	20
Berlin	15	Liabonne	24	Tokyo	21
Bruxelles	14	Madrid	23	Tunis	28
Casablanca	26	Moscou	7	Vienne	14
Genève	15	Paris	13	Varsovie	15
Hong Kong	27	Rome	24		

vers les plages

Acapulco	24	31	Bermudes	25	28	Nassau	21	30
Mexico	14	25	Barbade	26	31	Rio de Janeiro	24	31

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.T.E., 7001, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K6. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 — Port de retour garanti»

TARIFS D'ABONNEMENTS		INFORMATION GÉNÉRALE	
LIVRAISON A DOMICILE: lundi au samedi	\$1.75	REDACTION	285-7272
Lundi au vendredi	\$1.25	EDITORIAL	285-7070
Samedi seulement	0.75	PROMOTION	285-7030
		RELATIONS DE TRAVAIL	285-7383
		PETITES ANNONCES (annonces classées)	
		Commaçées	285-7111
		du lundi au vendredi: 9h à 17h	285-7205
		Pour changer ou annuler	du lundi au vendredi: 9h à 16h30h
		GRANDES ANNONCES	
		Détailants	285-7202
		National, Télé-Press, Vacances, voyages	285-7306
		Carrières et professions, nominations	285-7320
		COMPTABILITÉ	
		Grandes annonces	285-6882
		Petites annonces	285-6801
		Pour tout genre d'abonnement, les bureaux sont ouverts à 19h30 (Samedi 9h à 16h) 285-6811	

VENTE CHAISES DE TOUS STYLES

20% DE RABAIS 20% DE RABAIS

Yacovelli

7335, boul. Décarie (angle Jean-Talon)

733-7131

LUN. au MERC. 9 H A.M. A 5:30 P.M. JEU. ET VEND. 9 H A.M. A 9 H P.M.
LE SAMEDI 9 H A.M. A 5 H P.M.

Le «comité de contrôle» des Jeux olympiques n'a jamais rien contrôlé

par Laval LE BORGNE

Depuis sa fondation, au début d'avril 1973, à l'automne 1974, le «Comité conjoint du gouvernement du Québec et de la ville de Montréal chargé de la révision et du contrôle des revenus et des dépenses relatifs aux Jeux Olympiques de 1976», mieux connu sous le nom de Comité de contrôle des JO (ou encore de CCJO), n'a rien contrôlé et n'a rien su du maire Drapeau ou de ses proches collaborateurs.

C'est ce qu'a soutenu hier l'ingénieur chargé du contrôle des

immobilisations, M. Denis Lahaie, devant la commission Malouf.

Pourtant, l'arrêté en conseil qui a créé le Comité de contrôle adopté par le cabinet Bourassa avec l'appui écrit enthousiaste du maire Drapeau, dit bien entre autres qu'il aura pour fonction «de participer au contrôle des revenus, des coûts et des dépenses» et que pour réaliser cela il «aura accès à toutes les informations requises, et qu'aucune dépense ne sera engagée sans lui avoir été soumise au préalable».

Selon l'ingénieur, le maire de Montréal, l'ingénieur municipal Claude Phaneuf, et les autres personnes entourant le maire ont toujours dit oui à toutes les demandes d'information qu'il a formulées mais il n'a jamais reçu de réponse à aucune...

«Tout ce qu'on pouvait faire, c'était d'additionner les dépenses une fois le travail terminé», a lancé M. Lahaie, sur un ton de dépit.

A chaque semaine, à chaque mois, l'ingénieur se plaignait de cette situation verbalement et par écrit à son «patron», le Comité de

contrôle, formé de trois représentants nommés par le gouvernement Bourassa et de deux nommés par Montréal. (Il s'agissait de M. Roger-T. Trudeau, sous-ministre des Travaux publics, de M. Fernand Lalonde, sous-ministre des Institutions financières, compagnies et coopératives et de M. Guy Langlois, sous ministre adjoint du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche; M. M. Roland Dozois, de l'Hydro-Québec et Fernand Allie, conseiller municipal, représentaient la ville de Montréal).

Ce n'est qu'hier cependant que

ces critiques ont été rendues publiques, par le dépôt des rapports qu'il a écrits au Comité de contrôle pendant plusieurs mois. Malgré les rencontres nombreuses avec le maire, son entourage et l'architecte Taillibert, M. Lahaie soutient que le 8 juillet 1974, il n'avait toujours aucun outil pouvant lui permettre d'exercer quelque contrôle que ce soit.

L'avocat de la commission Malouf, M. Jacques Dagenais, fera se rappeler à M. Lahaie que les premiers plans permettant l'excavation du stade olympique n'arriveront qu'en 1974.



Denis LAHAIE



«Incompétent, RTA a préparé des plans malhonnêtes»

L'ingénieur Denis Lahaie a affirmé hier que le Bureau Régis Trudeau et Associés (RTA) a préparé des plans «malhonnêtes» et qu'il était incompétent à exécuter des travaux pour le stade.

La commission Malouf a démontré au début des audiences publiques que RTA avait reçu un total de près de \$7,000,000 d'honoraires en partie pour des travaux non terminés (ceux relatifs au stade) et que la ville de Montréal avait renoncé à son droit de poursuite (en 1975) contre RTA pour des raisons inconnues jusqu'ici.

«A sa décharge, dira M. Lahaie, RTA était dans la bonne moyenne par rapport aux autres bureaux d'ingénieurs, au Québec quant à sa compétence dans le domaine du béton précontraint.»

Comme exemple de plans manqués, M. Lahaie a souligné que dans un cas, une gaine devant contenir un câble de tension de l'anneau technique devient soudainement une arête (ligne indiquant la rencontre de deux faces) d'une console.

M. Lahaie a raconté à la Commission une journée de réunion où toutes les personnes qui avaient leur mot à dire sur ces questions (y compris le maire Drapeau), ont rencontré M. Régis Trudeau, qu'une délégation est allée chez RTA y chercher des plans, et est revenue bredouille, les dits plans n'étant, semble-t-il, tout simplement pas faits.

«Le vrai directeur du chantier, c'était Drapeau»

Le vrai directeur du chantier, le vrai gérant, c'était le maire Drapeau, a affirmé hier l'ingénieur Denis Lahaie, alors que le procureur de la Commission le questionnait sur les réformes qu'il suggérerait.

«Malgré toutes ses qualités, ça demeure un amateur inexpérimenté qui ne pouvait pas s'occuper d'un chantier aussi complexe que le parc olympique», a précisé M. Lahaie.

Dans un de ses nombreux rapports dévoilés hier, celui-là daté du 30 août 1973, l'ingénieur affecté au Comité de contrôle écrit que «le maire: a) un souci réel de respecter le budget de \$250 millions; b) qu'il prend une très grande satisfaction et un plaisir très intense à diriger ce vaste projet; c) qu'il agit en directeur de projet, amateur, éclairé, prudent, discret et impénétrable».

Tous se sont esclaffés à la lecture.



Jean DRAPEAU
re de cette description du maire de Montréal.

Revenant au sérieux, l'ingénieur Lahaie a rappelé que dès cette date, il a demandé qu'on nomme un «grand coordonnateur», en plus de réitérer ses demandes, jamais exaucées d'obtenir un plan directeur de cheminement critique de l'ensemble des études, des décisions et des travaux.

Il n'y a jamais eu qu'un seul plan du vélodrome

L'ingénieur Denis Lahaie a contredit hier le maire Jean Drapeau en affirmant qu'à sa connaissance il n'a toujours existé qu'un seul plan du vélodrome réalisé par l'architecte Taillibert.

«J'ai appris que Taillibert avait soumis un autre plan pour le vélodrome lorsque j'ai entendu le maire faire cette déclaration ici même, lorsqu'il a témoigné devant cette commission», a dit M. Lahaie, pour préciser qu'en tant que responsable du contrôle des implantations immobilières «je n'ai toujours connu qu'un seul vélodrome.»

Le maire avait affirmé, lui, que les premiers plans de Taillibert prévoyaient un vélodrome ouvert (sans toit) et que ce n'est qu'au printemps de 1973 que l'architecte avait finalement présenté un projet de vélodrome couvert, soit la célèbre calotte et ses 4 points d'appui.

La commission s'était même demandé si le maire avait quel-que explication à fournir sur ce «changement» tardif, ce à quoi M. Drapeau avait répondu: «C'est à M. Taillibert qu'il faut demander cela».

Selon M. Lahaie, les «nouveaux» plans de Taillibert du printemps 1973 et les «anciens» ne font qu'un seul et même plan, puisqu'il est convaincu qu'il n'en n'a jamais existé d'autre.

«Si vous l'aviez cherché (l'autre plan), vous ne l'auriez probablement jamais retrouvé», lui a lancé à la blague l'avocat de la Commission. Ce «bon» mot a déridé toute l'assistance, y compris le juge Malouf, qui a dû cependant, à la demande du procureur du maire, rappeler à M. Dagenais qu'il n'a pas le droit de tirer de telles conclusions du témoignage de M. Lahaie.

Extraits d'un rapport

Voici quelques extraits du résumé du rapport déposé hier par l'ingénieur Lahaie et daté du 8 juillet 1974. Les mots en noir sont de M. Lahaie.

«De l'évolution des faits en général et, en particulier, des événements relevés dans le rapport ci-joint, on doit tirer les conclusions suivantes:

1) Qu'il n'a jamais existé de forme de contrôle réel de coût et il n'y en aura pas d'autre que celui peu réaliste de ne pas autoriser une dépense lorsqu'on la trouve trop élevée.

2) Qu'en face de l'obligation de tenir les Jeux en 1976 et (de) l'absence totale d'alternative de construction valable, le seul contrôle possible résidera dans une saine gestion des activités quotidiennes.

3) Qu'il n'y a personne, avec un peu d'autorité, et ayant une vue d'ensemble des opérations, qui consacre la totalité de son temps et de ses préoccupations à la réalisation de toutes les installations.

4) Que rien n'est encore prêt pour

entreprendre immédiatement et poursuivre sans interruption les parties les plus cruciales, soit le stade, le mât et le centre Claude-Robillard.

5) Que pour les autres projets, à l'exception du Centre Etienne-Des-Marteaux, du Velodrome et quelques autres éléments secondaires du Parc olympique tels le viaduc, le stationnement Pie-IX aucun inventaire systématique des travaux à faire jusqu'en 1976 n'a encore été entrepris.»

Explosions dans des camions-citernes

Shell condamnée à verser \$307,196 en indemnités

Tenue responsable de trois explosions survenues dans des camions-citernes qui avaient fait deux morts, un blessé et des dégâts matériels importants, la compagnie Shell of Canada Limited devra maintenant verser une somme de \$307,196 en indemnités.

C'est ce qu'a décidé le juge Paul Trépanier, de la Cour supérieure, hier. Les plus fortes sommes sont destinées aux veuves des deux victimes, Mmes Viateur Gobeil et Marielle Raymond-McCree, et à leurs enfants mineurs.

La première famille recevra \$112,500, moins une somme de \$29,901 déjà versée par la Commission des accidents du travail.

La seconde obtient \$92,500, moins les \$25,893 déjà reçus du même organisme.

Un chauffeur, M. Claude Norrins, qui avait été sérieusement atteint dans l'explosion, recevra près de \$44,000.

Il avait été victime d'une incapacité totale temporaire de trois ans et quatre mois, et son incapacité partielle permanente reste par ailleurs de 28 pour cent.

Les déflagrations s'étaient produites les 30 décembre 1972 et les 2 et 17 janvier 1973, lors de chargements d'huile dans des camions-citernes.

Les camions étaient remplis d'huile, après avoir été utilisés pour le transport de l'essence, et sauf dans le cas du 2 janvier, le véhicule utilisé de cette façon n'avait pas été rincé avant l'opération de remplissage.

Les experts entendus par le juge Trépanier ont exprimé l'avis que les explosions avaient été causées par la présence et la combinaison de trois éléments (des vapeurs d'essence, de l'air, et une source quelconque d'ignition).

Un expert du laboratoire de contrôle et de recherches de la

ville de Montréal s'est dit d'avis, pour sa part, que l'électricité statique avait été le seul détonateur possible des diverses déflagrations.

La preuve a par ailleurs démontré que la compagnie avait à sa disposition, avant et au moment de ces accidents, tous les moyens techniques nécessaires pour s'assurer que son huile ne contenait précisément pas de telles charges électrostatiques à un niveau considéré comme dangereux.

Shell avait même mis elle-même au point un additif anti-statique qui avait pour effet de réduire ce danger d'explosion, mais elle ne l'a utilisé que par la suite.

Le juge conclut donc que la compagnie pétrolière a été négligente du fait qu'elle ne s'est pas assurée de l'état du produit manipulé et qu'elle n'a pas apporté de correctif à sa faute.

Les transporteurs scolaires en ont assez de la SQ

par André PEPIN

Les transporteurs d'écoliers du Québec protestent énergiquement contre la croisade que vient d'entreprendre la Sûreté du Québec pour améliorer l'aspect sécuritaire de ce type de transport.

Depuis la rentrée, tous les postes de la SQ répartis sur l'ensemble du territoire québécois, inspectent quotidiennement des véhicules servant au transport d'écoliers, allant même jusqu'à exiger le retrait de certains véhicules jugés défectueux.

L'Association du transport écolier du Québec (ATEQ) s'oppose carrément à cette campagne, soulignant que les policiers n'ont pas les qualifications requises pour ce genre d'examen.

L'Association a d'ailleurs l'intention de soumettre ce problème à l'attention de ses membres lors du congrès provincial de

l'organisme qui se déroulera à Québec le 30 septembre prochain.

Selon l'organisme, les transporteurs ne peuvent plus souffrir ce qu'ils appellent un état de «persécution», soulignant que les horaires sont perturbés et que les chauffeurs et mécaniciens deviennent de plus en plus nerveux.

Malgré les représentations de l'Association, la Sûreté du Québec a bien l'intention de poursuivre sa campagne de sécurité. Un commissaire-enquêteur, Me Robert Jodoin, rédige d'ailleurs un volumineux rapport sur la qualité du transport en commun, en raison des nombreux accidents survenus depuis quelques mois, le dernier ayant causé la mort d'un jeune Montréalais cette semaine, un écolier qui fut traîné sur la chaussée par l'autobus qu'il attendait.

Le Nikon FM
Le Flash SB-10 — L'Etui CF-7

sur le prix suggéré
NIKON
FM, FE,
ET ACCESSOIRES
ILLUSTRES

ESCOMPTE DE 40%
Pour un temps limité

Aussi prix spécial sur moteur, lentilles et accessoires

LE MIEUX EQUIPE A LAVAL

242, boul. des Laurentides
Pont-Viau, Laval
669-0595
Photos passeport en 5 minutes

A. LAPLANTE

HUITRES
sur écaille

Malpèque, Ile-du-Prince-Edouard,
Caraquet, Nouveau-Brunswick.

EN PLEINE SAISON

PÊCHEURS UNIS DU QUÉBEC
Montréal: 655-787, rue du
Marché-Central
382-5500

Québec: 1460, rue Provinciale
688-8621

ST LEGER

Le scotch léger,
clair et sec,
au goût
du Québec.

M. Drapeau veut relever un autre défi

Lors du discours qu'il prononçait mardi soir à l'ouverture du congrès annuel de l'Union des municipalités du Québec, le maire Jean Drapeau a annoncé officiellement sa candidature aux élections municipales de novembre prochain.

Après le désastre financier des Jeux olympiques de 1976 et l'arrivée au pouvoir, la même année, d'un gouvernement provincial inamical, beaucoup ont pensé que la carrière politique de M. Drapeau approchait de son terme et qu'il ne solliciterait pas un nouveau mandat.

Si ses adversaires souhaitaient son départ pour des raisons évidentes, plusieurs de ses admirateurs se demandaient si, après avoir rempli six mandats et compilé une feuille de route impressionnante, il ne devrait pas partir en pleine gloire, c'est-à-dire quitter la scène alors que les applaudissements couvrent encore les huées. D'autres se demandaient et se demandent encore si, après avoir présidé aux destinées de Montréal durant vingt et un ans, réalisés toutes les oeuvres dont il rêvait et donné aux Montréalais plus que ce qu'ils demandaient et avaient les moyens de s'offrir, il n'aurait pas dû se retirer afin de permettre à un autre homme de valeur, plus adapté aux nécessités de l'époque, de prendre la relève.

La décision de M. Drapeau de poursuivre sa carrière politique surprend aussi pour une autre raison. Lorsqu'en 1969 le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, annonça que Terre des Hommes devait fermer ses portes à cause d'un déficit budgétaire, M. Drapeau avait menacé de démissionner parce qu'en cette période d'austérité il se voyait difficilement continuer d'exercer sa fonction; étant identifié à «une image faite principalement d'audace, de rêve et de défi», disait-il, il n'envisageait pas de poursuivre son mandat sans «les moyens indispensables à la réussite de sa performance». Ce qui signifiait que le genre d'administration qu'il avait introduit à Montréal s'accordait mal avec une situation financière précaire qui l'obligerait à renoncer à l'accessoire pour se confiner à l'essentiel, l'utile ou l'important. Or, comment le maire Drapeau pourrait-il poursuivre sa «performance» dans la situation financière extrêmement difficile dans laquelle se trouve Montréal aujourd'hui?

Ces considérations n'étonneront pas M. Drapeau qui, après avoir annoncé qu'il solliciterait un nouveau mandat pour mener à bien la réforme fiscale, a cru utile de préciser, mardi soir, que ce défi «ne correspond pas tellement à l'image que les circonstances me fabriquaient imparfaitement».

Le défi nouveau qu'entend relever M. Drapeau est de taille puisqu'il vise à changer une situation qui remonte loin et à amener un gouvernement provincial déjà coincé financièrement à partager avec les municipalités le champ de l'impôt sur le revenu. Il faut dire à ce propos que l'argumentation de M. Drapeau est sérieuse, intéressante et susceptible de bien situer le débat public. Celle-ci sera étudiée à son mérite éventuellement. Aujourd'hui, j'aimerais saisir l'occasion pour mettre en évidence un autre aspect du problème évoqué par M. Drapeau.

Les municipalités, qui sont la cellule de base de la démocratie, sont antérieures à l'Etat; mais celui-ci a accaparé tous les pouvoirs pour faire des administrations locales des créatures qu'il tient sous sa férule et dans la dépendance financière.

Les provinces réclament plus de pouvoirs politiques et une meilleure part de l'assiette fiscale, en invoquant l'argument de la subsidiarité: le gouvernement le plus près du peuple est le mieux habilité à le bien servir et doit en conséquence en avoir les moyens. Or, cet argument est valable aussi pour les municipalités, qui sont le pouvoir le plus rapproché du peuple.

Dans cette perspective ne convient-il pas que les élus locaux participent au débat constitutionnel, qu'ils soumettent à la discussion publique l'idée qu'il serait peut-être bon que les municipalités aient elles aussi un certain statut constitutionnel, qui garantirait leur autonomie et les moyens fiscaux qui sont inhérents à son exercice?

A ce jour, M. Drapeau a refusé de s'engager dans ce débat sous prétexte qu'il n'a pas le mandat pour le faire. Pour sa part, M. Serge Joyal, qui combatta le maire Drapeau, s'est engagé à participer à ce débat. Je crois qu'il a raison: aucun citoyen ayant les moyens de se faire entendre ne peut se dérober à son devoir de participer à un débat qui engage l'avenir d'un pays.

Si, au nom d'un scrupule démocratique respectable s'il est sincère mais que je n'admets pas, M. Drapeau ne se croit pas autorisé à se prononcer en cette matière, l'occasion lui en est fournie avec la campagne électorale qui s'amorce. Il pourra d'autant plus facilement réclamer un mandat à cet égard que la bataille qu'il entreprend en matière fiscale est étroitement liée au problème constitutionnel.

Marcel ADAM

bloc-notes

Excellente suggestion de M. Parizeau

Le ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau, a suggéré lundi soir la formation d'un front commun entre le fédéral et les provinces pour soutenir la valeur du dollar canadien. Dans son allocution aux directeurs des pages financières des journaux de la chaîne Southam, M. Parizeau a déclaré qu'une telle collaboration devrait avoir deux objectifs: d'abord, planifier une série d'émissions d'obligations provinciales sur les marchés étrangers afin d'apporter au Canada un afflux suffisant de devises pour renflouer le dollar; ensuite, entendre pour réduire l'accroissement des dépenses des onze gouvernements au rythme de croissance de l'économie.

Cette suggestion de M. Parizeau est tout à fait réaliste, car il

est évident que le fédéral seul ne peut maintenir et surtout accroître la valeur de la devise canadienne qui ne cesse de dégringoler. Comme le reconnaît lui-même M. Parizeau, Ottawa avec un déficit de la balance des paiements d'environ \$12 milliards, ne peut plus beaucoup emprunter sur les marchés financiers étrangers. Depuis le début de l'année, en effet, le fédéral a utilisé les réserves d'environ \$3.2 milliards de la Banque du Canada et a ensuite emprunté trois fois (\$750 millions d'emprunt en cours) à l'étranger pour stopper la dévaluation du dollar. Plus de \$5 milliards en huit mois constituent un coût énorme pour soutenir la monnaie d'un pays de 2 millions d'habitants.

M. Parizeau a également suggéré que les grandes villes, par le

truchement des ministres provinciaux des Affaires municipales, participent à ce regroupement financier et apportent leur appui dans cette mise en commun des pouvoirs d'emprunt. Il est exact, en effet, qu'un certain nombre de municipalités importantes ont un excellent crédit et seraient un apport important à cette opération-sauvetage. Il faut reconnaître cependant que cette mesure d'urgence n'assurera pas une stabilité permanente à la devise canadienne. C'est pourquoi M. Parizeau suggère une réduction du rythme de dépenses des dix gouvernements.

Il y a, par contre, une contradiction dans le raisonnement de M. Parizeau. Il a déclaré, en effet, lundi soir, que l'on doit laisser le dollar atteindre sa vraie valeur marchande, en d'autres termes, que l'on doit le laisser fluctuer librement. Or les mesures que M. Parizeau préconise auront précisément pour effet de hausser artificiellement le dollar. Car la valeur d'une devise repose en réalité, comme toute marchandise, sur l'état de l'économie, et le taux de change ne fait que refléter les fluctuations du marché autour de cette valeur. Ce n'est pas sérieux de soutenir que la spéculation est la principale cause de la dévaluation du dollar. Il faut donc ajouter à la suggestion de M. Parizeau que les dix gouvernements s'entendent pour prendre des mesures conjointes et cohérentes de relance économique qui non seulement assureront au dollar une base stable mais surtout contribueront à réduire le chômage.

Guy CORMIER

Yvan GUAY

A vos postes!

Une entente de principe, intervenue à la 11e heure, a écarté provisoirement la menace de nouvelles grèves chez les facteurs. Les circonstances entourant cet accord appellent la double réflexion suivante:

1) C'est M. André Ouellet, qui fut naguère ministre des Postes et qui assure l'intérim au Travail depuis la démission de M. Munro, qui s'est interposé utilement. Rendons hommage à son zèle et à son habileté. Mais est-il normal que les ministres, qui ont autre chose à faire, soient mobilisés pour ces besognes?

2) A Toronto, le ministre des Postes, M. Lamontagne, avertit les employés des Postes que la

mutation du service en compagnie de la Couronne, transformation ardemment souhaitée par les syndicats, ne se fera pas, à moins que le ministère ne reçoive l'assurance d'une paix durable.

En d'autres mots, une décision, politique de sa nature, est «négociée» avec les employés. Il faut poser la question: vivons-nous sous l'empire d'une coalition gouvernementale, dont le parti au pouvoir (le parti libéral) n'est que l'élément majoritaire, l'autre élément étant naturellement le syndicat dont les chefs doivent pas leur élection au peuple?

Guy CORMIER

Yvan GUAY

Un accord de bon augure

Il n'y a pas lieu de se laisser aller à un optimisme exagéré, mais on doit noter avec satisfaction que le fédéral et les provinces ont réussi au moins à se mettre d'accord sur l'ordre du jour de la prochaine conférence constitutionnelle qui doit avoir lieu à Ottawa à la fin d'octobre.

C'est un temps précieux qu'on n'aura pas à gaspiller lors de cette rencontre des premiers ministres et qu'on pourra consacrer à la discussion des questions de fond. Au surplus, l'esprit de conciliation qui a présidé à cette entente dénote peut-être que, de part et d'autre, on s'apprête à engager un dialogue plus positif.

Dans sa circulaire à ses homologues provinciaux, le premier ministre Trudeau soulignait dernièrement que, malgré les apparences et certaines formes de langage, il est déjà un certain nombre de points où les positions des parties ne sont pas si éloignées qu'elles le paraissent. Peut-être que si l'on commençait par ces points, un premier déblocage pourrait se faire qui serait de bon augure pour la suite du débat.

Les provinces ont raison sans doute de ne pas vouloir être bousculées par Ottawa et de prendre le temps qu'il faut pour examiner chacun des changements qu'il y aurait lieu d'apporter à notre constitution. Par contre, il n'était probablement pas mauvais au départ, de la part du gouvernement central, de leur faire sentir qu'il y a tout de même une urgence certaine à régler ces problèmes de fond qui pourrissent le climat politique canadien depuis des décennies.

Le peuple québécois, en particulier, et la population canadienne, en général, pourraient bien perdre patience devant la lenteur des procédures. Si les hommes politiques veulent que le public ne perde point confiance dans leur capacité d'inventer un fédéralisme qui colle davantage à la réalité canadienne, ils feraient mieux de se mettre à la tâche avec ardeur et sans tarder.

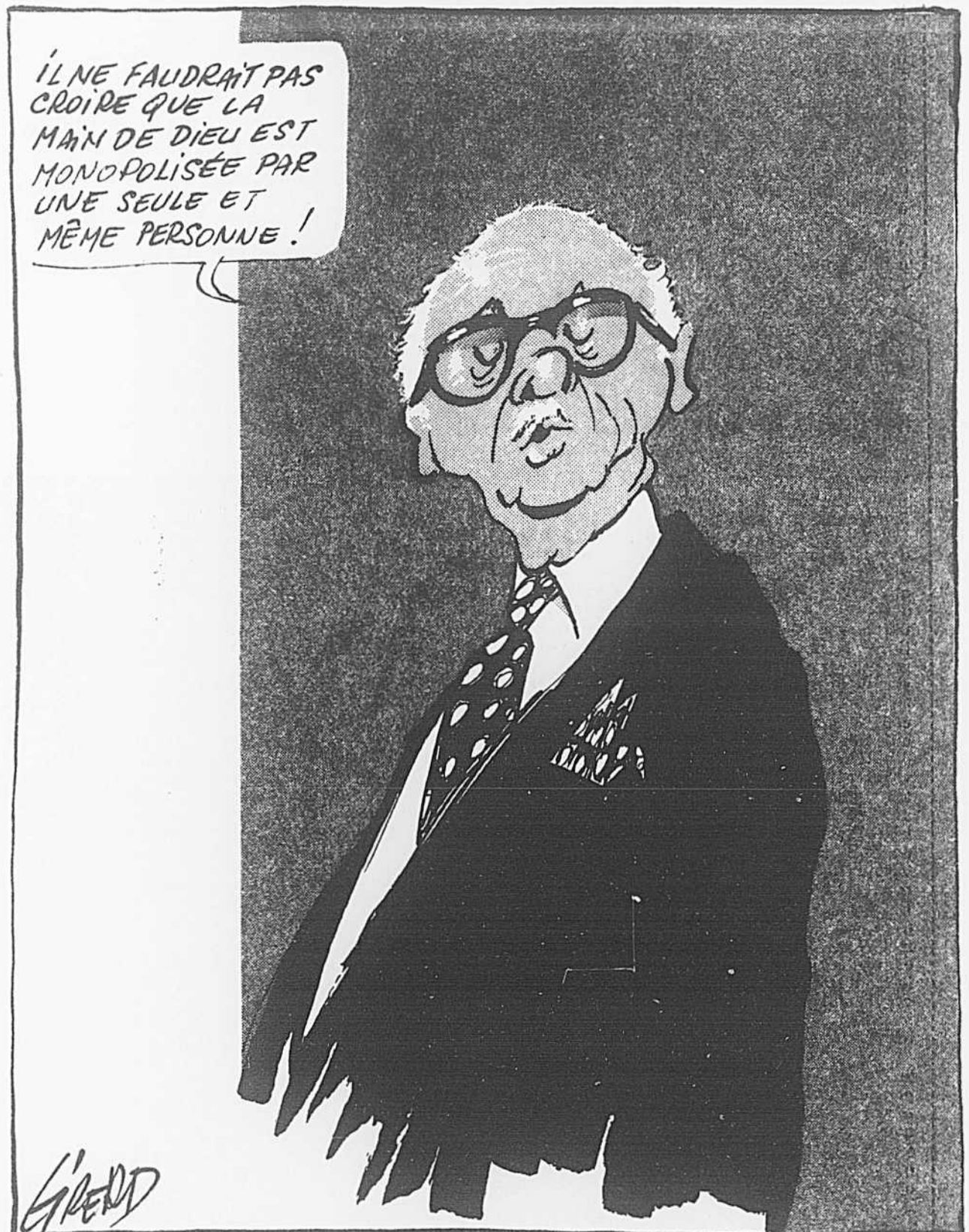
V. P.

Vincent PRINCE

La menace des dentistes

Du désengagement, les chirurgiens-dentistes syndiqués du Québec menacent de passer bientôt à la non-participation.

Il s'agit d'une forme additionnelle de pression pour amener le gouvernement à améliorer ses offres monétaires dans le cadre de la présente négociation sur la rémunération des soins dentaires que la loi a rendu gratuits pour les enfants de moins de 14 ans. Cette négociation est très ardue et semble se dérouler dans un climat de très grande suspicion, chaque partie accusant l'autre de dénaturer les faits.



Droits réservés

Lettre

Injustice envers les personnes âgées

Je suis un ancien cultivateur maintenant âgé de 80 ans, qui voudrait dénoncer ce qu'il considère être une injustice.

Je détiens présentement des obligations du Gouvernement du Canada achetées en 1961. Ces obligations, qui viennent à échéance seulement en 1983, portent un taux d'intérêt minime, soit 4 1/2 pour cent. La chose est ridicule quand on sait les taux d'intérêt que les nouvelles obligations comportent depuis quelques années.

Mon problème, comme celui d'un certain nombre de mes semblables, c'est que je suis forcé de garder mes vieilles obligations à moins de consentir une perte considérable en les revendant immédiatement.

J'estime que, dans un geste de justice, au moins à l'intention

des personnes âgées de 65 ans et plus, le gouvernement du Canada devrait consentir à échanger ces vieilles obligations pour des nouvelles en reconnaissant à cent pour cent la valeur des premières.

Les personnes de 65 ans et plus ont connu les difficultés de la dépression des années '30. Il ne leur a pas été facile de mettre quelque argent de côté. Elles ont sûrement droit à une protection particulière. Une formule de redressement, comme celle que je préconise dans le cas des obligations, ne coûterait d'ailleurs pas une fortune. D'abord, il y a assez peu de Canadiens à la retraite qui souffrent de cette injustice; deuxièmement, l'impôt viendra prendre une part de ces revenus accrus.

Il y a plus. Il y a parmi ces gens qui ne peuvent disposer qu'à perte de ces vieilles obliga-

tions, et je suis de ce nombre, des citoyens qui ont déjà été victimes, plus tôt dans leur vie, d'un autre type d'injustice. J'ai vu parler du fameux moratoire imposé par Ottawa après la Première Grande guerre. En vertu de ce moratoire, les taux d'intérêt étaient ramenés d'office à 3 pour cent, avec impossibilité même d'exiger le remboursement du capital. J'avais personnellement alors de l'argent prêté sur hypothèque à 7 pour cent. On a donc réduit le rendement sur ce prêt de près de la moitié.

Je pense, enfin, que ma requête est d'autant plus justifiée que l'argent prêté, après avoir été durement gagné, a perdu depuis considérablement de sa valeur. Qu'en pensent M. Trudeau et ses ministres?

Louis-Philippe MORIN
Montréal

Il est beau le métro, mais...

Monsieur Lawrence Hanigan
Président-directeur général
C.T.C.U.M.
Monsieur Hanigan,

Si l'amour n'unit pas encore complètement l'humanité, entre-temps le dépit arrange parfois bien les choses puisqu'il est responsable de ce lien écrit entre nous.

Pourquoi le dépit? Parce que notre métro me déçoit sur les bords (mais sur les bords seulement). Il est beau. Il est propre, pratique, peu bruyant. Le feu n'y prend qu'à l'occasion et les suicides ne causent pas trop d'inconvénients aux usagers. Je suis tenté d'ajouter que les vols à la tire et les délits sexuels y font presque défaut. Bref, il est très bien. Mais...

Mais il a deux petits défauts. Deux petits défauts comme deux petits boutons sur la langue: énormément agaçants. Premièrement, aux anciennes stations de métro, un bruit indiquait à l'usager quand il pouvait passer aux tourniquets, son billet ou sa correspondance ayant été accepté. Ce n'est pas le cas dans les stations entre Préfontaine et Honoré-Beaugrand. De plus, près d'où j'habite, à la station nommée en l'honneur de Sa Sainteté le pape Pie IX, ces tourniquets bloquent à l'occasion sans préavis, dans un sens ou dans l'autre. Si ces tourniquets étaient placés au niveau de la cage thoracique, je n'aurais pas pris la peine de vous écrire. Mais ils arrivent aux hommes de ma grandeur (5'10"), à un endroit que le pape Pie IX ne me permettrait pas de vous décrire,

d'où mon désarroi et ma stupeur chaque fois que le choc m'y est infligé.

Deuxièmement, si General Motors fournissait en équipement standard sur ses voitures un climatiseur qui projette de l'air chaud en été et un souffle froid l'hiver, cela ferait longtemps que le gouvernement aurait obligé le rappel de ces voitures. Puisque les wagons du métro roulent toujours, je présume que les inspecteurs du gouvernement doivent avoir l'auto fournie. S'ils empruntaient le métro, ils auraient vu que les gens debout aux heures de pointe se font dépeigner dans les anciens wagons tandis que dans les nouveaux wagons du métro, les assis attrapent le torticolis à cause de l'air froid qui leur arrive dans le cou.

Blessé dans mon «orgueil» (cf. les tourniquets), les cheveux gluants de fixatif et habillé d'un col roulé (cf. la climatisation), j'emprunte chaque jour plus meurtri notre beau métro Remplaçant peu à peu l'admiration, mon ressentiment grandit.

Avant d'être envahi par la révolte ou l'indifférence, je m'adresse à vous, Monsieur Hanigan. Si on ne peut ralentir les ventilateurs l'hiver ou répartir plus également la ventilation dans les wagons, je suis prêt à endurer le fixatif et le torticolis; mais de grâce, délivrez-nous des tourniquets.

Jean-Pierre MARTEL,
pharmacien
Montréal (Québec)

En vrac

Réponse à un «antisémite»

Cette lettre se veut une réponse à celle de Jean-Guy Yelle, de Longueuil, publiée dans LA PRESSE du mercredi 20 septembre.

J'ai relevé dans votre intervention plusieurs points totalement erronés et suscités par un vieux sentiment antisémite éprouvé par tous ceux qui veulent ignorer les Juifs et leur histoire.

1) Il vous semble bizarre, dites-vous, que les Juifs nord-américains n'émigrent pas en Israël. La raison est qu'ici ils sont citoyens à part entière, ils jouissent des mêmes droits et privilèges que n'importe quel citoyen et ont une totale liberté d'action. Dans les pays arabes, le Juif n'a pas voix au chapitre. Son statut de Juif fait de lui un citoyen de seconde zone, obligé d'accepter les pires injures et calomnies, s'il ne veut perdre sa tête. Et c'est particulièrement pour ces Juifs qu'Israël existe. En effet, ce pays a absorbé plus de 500,000 Juifs originaires des pays arabes et en a fait des individus qui ne marchent plus rasant les murs, rongés par la peur.

2) Vous mentionnez que «l'aventure sioniste» a maintes fois été condamnée par l'O.N.U. Or, vous oubliez qu'Israël a justement été créé par l'O.N.U. en 1948, et que ce pays a été reconnu à l'époque par la majorité des 23 de l'Assemblée générale des Nations unies.

3) Vous dites «Le système

économique de nos pays leur permettrait une influence et des avantages largement démesurés en regard de leur nombre.» Vous poursuivez en vous révoltant contre le fait que les Canadiens français, qui constituent 80% de la population du Québec, ne contrôlent que 20% de leur économie. Qu'à cela ne tienne! Rien n'interdit aux Canadiens français de partir en affaires! Les Juifs ont émigré au Québec il y a moins de cinquante ans, tandis que votre peuple est enraciné au pays depuis plus de trois cents ans! Ce qui m'amène à penser que votre raisonnement ne tient pas debout. Il y a certes à Montréal quelques empires financiers contrôlés par des Juifs, tel celui de la famille Steinberg. Permettez-moi d'ajouter que Steinberg et ses filiales fournissent de l'emploi à plus de 25,000 Québécois et que la présence de Steinberg au Québec a des retombées économiques importantes.

4) Comment un Canadien français peut-il si peu comprendre le destin du peuple juif, alors que le nombre de Canadiens français éparpillés à travers l'Amérique est loin d'être négligeable.

Je conclurai en disant qu'à priori la lecture de votre article franchement antisémite, je ne m'étonne plus du fait que 15,000 Juifs aient quitté la Belle Province en moins de deux ans...

Claude ACOCA
Montréal

tions et peut-être celles des éducatrices françaises des années 1600, mais dans notre béton d'aujourd'hui, nous disons: «MERDE».

Vos connaissances sur l'aspect social du Canada du XXe siècle ne sont égalées que par la pénurie d'hygiène que nous subissons dans votre beau pays d'origine, lorsque nous nous permettons d'aller visiter vos cathédrales et les cimetières de nos héros. Il faut bien admettre que les touristes et les immigrants français assoiffés de dominance aiment bien le confort canadien.

Relativement à votre grande contribution au Canada, soit en

tant que professeur de français («le vrai»), nous remarquons votre besoin de souligner votre supériorité qui est bien subie par toutes les anciennes et actuelles colonies de votre pays d'origine. Vous étiez tellement forts en paroles, en histoire et en gloire, qu'aujourd'hui, même les colonies africaines se libèrent de votre tutelle. Les Québécois en ont ras-le-bol des histoires de Français frustrés, mais nous souhaitons quand même la bienvenue à ceux qui ont une capacité d'adaptation décolonisée...

Micheline THIBODEAU,
St-Hyacinthe

Pas d'affrontement

Dans votre édition du 13 septembre courant, M. Pierre Gingras, de votre journal, rapporte «qu'un affrontement entre les producteurs agricoles et le conseil municipal de Saint-Hyacinthe a marqué la première journée des audiences publiques sur le zonage agricole». Or, il n'y a eu aucun affrontement entre les producteurs agricoles et le conseil municipal.

Lorsqu'on lit le mémoire présenté par la Ville et la Corporation de promotion industrielle, on constate que la Ville et l'organisme de promotion industrielle, tout en étant d'accord avec la future loi du zonage agricole, font valoir des arguments qui sont différents des mémoires présentés en provenance du milieu agricole et c'est tout à fait normal.

M. Gingras indique qu'on «recommande pour Saint-Hyacinthe le développement d'une zone industrielle qui répondrait à une croissance ordonnée». Cette partie a été bien rapportée et je l'en félicite. Cependant, lorsqu'il mentionne «en plus d'une bande de terrain de deux kilomètres située de part et d'autre de la Transcanadienne», ce n'était pas «en plus» et il aurait dû ajouter comme le texte en fait foi, «à l'intérieur des limites actuelles et projetées de la ville». C'est plus complet et cela veut dire tout autre chose.

par GUY DESROSIERS,
Directeur

— Evitons les querelles de mots: il n'y a pas eu d'affrontement mais de profondes divergences de vues entre les producteurs agricoles et le conseil municipal de Saint-Hyacinthe... Le ministre Garon n'a pas utilisé l'expression «non-sens» durant la période de questions mais, par la suite, lors d'une rencontre avec les journalistes.

Pierre GINGRAS

À la défense de nos bibliothèques

Monsieur J. Gagnon
Boucherville
Monsieur,

Votre lettre ouverte du 17 août dernier est très critique à l'égard des bibliothèques publiques québécoises et de la Bibliothèque de la Ville de Montréal en particulier. Je note votre offre d'alliance pour le changement. Je regrette toutefois que vous utilisiez exclusivement le futur pour traiter de l'émergence d'une conscience bibliothéconomique chez nous.

Je comprends fort bien que votre récente pérégrination à travers l'Amérique du Nord vous ait révélé des bibliothèques publiques de grande qualité. Je connais celles que vous avez vues et bien d'autres, non seulement au Canada et aux Etats-Unis où les bibliothèques publiques sont souvent excellentes, mais aussi en Grande-Bretagne, en Suède et au Danemark où elles sont meilleures encore. Dans ces pays, il m'est arrivé toutefois d'en voir de moins réussies que les nôtres.

En effet, les spécialistes de la bibliothéconomie s'entendent pour constater un sous-développement important des bibliothèques publiques québécoises. Cette situation défavorable s'explique par un ensemble de facteurs où se trouve plus ou moins engagée notre responsabilité collective, et qui sont culturels, sociaux, économiques, politiques et religieux. Ces facteurs s'entrecroisent de telle manière qu'il est bien difficile d'identifier les causes immédiates des problèmes d'une bibliothèque en particulier, et plus encore des bibliothèques publiques québécoises dans leur ensemble.

Par exemple, vous vous en prenez à la Bibliothèque de la Ville de Montréal; mais seriez-vous capable de m'expliquer simplement la pénible situation actuelle de la Bibliothèque publique de Boucherville, où vous habitez. Non seulement c'est difficile, mais peut-être est-ce inutile. Il importe moins de distribuer les torts du passé que de forger le futur.

Admettez que les bibliothèques publiques québécoises se sont sérieusement mises en route depuis quelques années. Le Gouvernement du Québec a révisé ses programmes de subventions aux bibliothèques municipales de manière à augmenter substantiellement son aide financière et à normaliser qualitativement le développement de ces bibliothèques. Les municipalités ont également accru leurs efforts.

Sachez que la Ville de Montréal, pour son exercice 1978-

1979, a haussé de 40% les crédits mis à la disposition de sa bibliothèque. Cet accroissement considérable est destiné à une augmentation du personnel (passant de 150 à 216 personnes), des achats de documentation (passant, pour les livres seulement, de \$650,000 à \$965,000), à l'ouverture de trois nouvelles bibliothèques de quartier, à l'inauguration d'un service de dépôts rotatifs, à un réaménagement de la bibliothèque centrale selon les préceptes de départementation par sujets incluant l'instauration d'un libre accès à 80,000 volumes. Plusieurs de ces travaux sont déjà vérifiables de visu. Sans même ces réalisations nouvelles, il est de plus injuste de critiquer inconsidérément la Bibliothèque de la Ville de Montréal, dont certains services font l'objet d'un accord unanime quant à leur qualité (bibliothèques pour enfants, cinémathèques) dont les collections contiennent des ressources documentaires de grande valeur et dont le personnel est compétent et dévoué.

Donc, je suis d'avis qu'il faut traiter de conscientisation, d'éveil et de réalisations au présent de l'indicatif. Ceci suppose cependant qu'on établisse une distinction entre prise de décision et génération spontanée. Ces bibliothèques publiques nord-américaines que vous enviez sont le fruit d'une tradition et ont crû à longueur d'année. Je vous inviterai d'ailleurs à quelque retenue.

Car je connais suffisamment les bibliothèques publiques occidentales pour observer que, sans égard à la qualité relative de leur développement et à leur appartenance nationale, elles ont été affectées depuis une décennie par une mouvance sociale, politique et économique qui met en cause leur fondement idéologique même. De sorte que, dans une marche accélérée, le Québec poursuit un concept de bibliothèque publique instable et mutant. C'est tirer en mouvement sur une cible mobile.

J'espère que vous continuerez à vous intéresser aux bibliothèques publiques québécoises en discernant mieux peut-être les services importants qu'elles peuvent déjà vous rendre. Quant à moi, je ne suis ni votre allié ni votre ennemi. M'attachant à servir les Montréalais en développant et en administrant au mieux l'important système d'information documentaire dont ils se sont dotés dès 1902, cinquante-sept ans avant que le gouvernement du Québec n'adopte sa loi sur les bibliothèques publiques.

Le Conservateur,
Jacques PANNETON

Propos désobligeants

Mme Marie Pujos,
Montréal.

Suite à votre lettre intitulée «Désenchantement» parue dans ce journal le 15 septembre, en tant que Québécoise francophone j'accepte difficilement vos remarques désobligeantes face à la vie que vous vous êtes créée ici au Canada, après dix ans d'éducation et d'entraînement pour refaire d'une femme totalement démodée, une femme du 20e siècle.

Tout Canadien sait bien que les Français aiment parler de leur histoire, de leurs musées et surtout de leurs cathédrales. Mais tout Canadien connaît une

autre version de l'histoire du peuple français remarquable pour ses capitulations nombreuses; rappelons-nous le changement du Régime français au Régime anglais au XVIIe siècle, les vestiges des forts Chambly et Louisbourg et, surtout, la dernière guerre où nos Québécois ont dû aller mourir sur votre sol français. Nous avons nos héros dans vos cimetières français, ces héros que vous suggérez comme recette pour faire des hommes.

Quant à la recette pour faire des femmes, les poupées, les fleurs, le parfum, le lait, les petits moutons sont vos sugges-

La CTCUM outrepassé ses droits?

M. Lawrence Hanigan
Président
CTCUM
Monsieur,

La présente lettre est pour vous informer d'une situation que je juge embêtante. Il s'agit de la carte d'étudiant émise aux moins de 18 ans.

Mercredi, le 20 septembre, je me présente à la station Berri-de Montigny pour être photographié. Au moment de montrer ma formule bien remplie au préposé, celui-ci me demande ma carte de l'année précédente. Soucieux de collaborer afin de l'aider à faire les vérifications d'usage, je m'aperçois que celui-ci ouvre un tiroir de son pupitre et y flanque ma photo. Ne pouvant discuter (derrière moi il y a une immense file de gens qui attendent), je me promets de m'adresser à vous directement.

Au verso de ma nouvelle carte, je peux y lire qu'elle est la «propriété de la CTCUM». Mais, M. Hanigan, la nature des informations contenues sur cette carte est-elle bien la propriété de la CTCUM? Je n'ai pas l'habitude de laisser ma photo, mon adresse, mon numéro de téléphone et ma date de naissance à des étrangers. On dira que ceux qui n'ont rien à se reprocher n'ont rien à craindre, mais si j'ai payé cette carte, c'est pour certifier mon âge et ma citoyenneté montréalaise, et tout usage débordeant ceux mentionnés «n'appartient pas à la CTCUM». L'échéance de cette carte passée, je ne pouvais plus en faire usage. Cependant, ce que la CTCUM peut en faire devient alors important. C'est pourquoi «J'EXIGE» que cette carte me soit retournée. Le contraire me prouverait une fois de plus que c'en est fait de l'intimité des gens et peut-être même... de la démocratie!

François CHARTIER
Montréal-Nord

Saviez-vous qu'au portefeuille de tout investisseur averti figure un placement immobilier? Saviez-vous qu'une catégorie d'immeubles à revenus peut vous valoir un crédit d'impôt fort appréciable? Avez-vous déjà considéré que vos revenus de placement sont bon an mal an rongés par l'inflation? Le moment est peut-être venu pour vous de songer à un placement immobilier. Le rendement de votre immeuble additionné à la plus-value de l'édifice agiront comme rampart contre l'inflation. Les professionnels de Des Rosiers ont acquis depuis 25 ans une connaissance étendue du marché immobilier. Pourquoi ne pas profiter de leurs conseils judicieux? Ils aiment transiger avec des hommes d'affaires. Pour trouver la succursale la plus près de chez vous, consultez les pages jaunes. 25 ans de professionnalisme ont fait de Des Rosiers Le Maître Courtier.

consultez nos experts

pour vos placements immobiliers

DES ROSIERS

Le Maître Courtier

de FIDUCIE NORD-AMERIQUE

Entretien Jamieson-Vance

Le président Carter viendra au Canada

NATIONS UNIES (PC) — Le président Carter se propose d'effectuer une visite officielle à Ottawa, a annoncé hier un porte-parole canadien, qui a précisé que ce serait sa première visite en sa qualité de président des États-Unis.

La visite a fait l'objet de discussions qui ont duré une heure entre le ministre des Affaires extérieures Don Jamieson et le secrétaire d'Etat américain Cyprus Vance.

Avant 1979

La visite du chef d'Etat américain suivrait celle de M. Vance à

Ottawa et aurait vraisemblablement lieu avant la fin de l'année.

MM. Jamieson et Vance, qui se sont rencontrés à l'hôtel Plaza des Nations Unies, ont limité leurs échanges à des sujets bilatéraux comme la qualité des eaux des Grands lacs et le pacte de l'auto.

On croit que la visite du président américain pourrait coïncider avec la signature d'un nouveau traité sur l'eau.

Depuis l'investiture de M. Carter à la présidence des États-Unis il y a 20 mois, le premier ministre Trudeau a visité Washington à trois reprises.

MÉDECINE

SUITE DE LA PAGE A 1

médicale? On note au moins que la pratique médicale s'est modifiée en 1977 à l'intérieur d'une catégorie bien particulière de services, celle des examens. Ceux-ci se subdivisent en examens sommaires, complets et complets majeurs.

Entre 1973 et 1976, on avait observé que la proportion d'examen sommaire diminuait sans cesse au profit de celle des examens complets, mieux rémunérés.

Ce glissement de la pratique médicale avait contribué, pendant cette période, à hausser le coût moyen des examens de 24,5 p.c. chez les omnipraticiens et de 14,2 p.c. chez les spécialistes.

En 1977, ce déplacement a ralenti chez les médecins spécialistes, mais s'est renversé chez les médecins omnipraticiens, qui font maintenant plus d'examen sommaires. Avec la hausse de tarifs rattachés à cette catégorie d'actes, ce phénomène se traduit ainsi en chiffres. Le coût moyen des examens est passé de \$7.72 en 1976 à \$8.98 (une augmentation de 16,3 p.c.) chez les omnipraticiens. Il s'est élevé de \$8.34 en 1976 à \$10.40 (une augmentation de 24,7 p.c.) chez les spécialistes.

Il importe de rappeler ici qu'au moment de la conclusion de l'entente avec les omnipraticiens, le ministre des Affaires sociales d'alors, Claude Forget, avait établi un lien entre les hausses de tarifs et la pratique médicale. Il avait indiqué qu'on avait davantage majoré le prix des actes où il existait un rapport plus direct entre le médecin et le patient afin de favoriser des relations plus humaines. Ainsi, le prix d'une visite à domicile passait de \$7 à \$15 dollars, celui de l'examen sommaire de \$5 à \$7, celui de l'examen complet de \$11 à \$13.50 et celui de l'examen majeur de \$20 à \$25 dollars.

Un élément éclaircissant le fait que les omnipraticiens pratiquent maintenant plus d'examen sommaires que d'examen complet: le temps consacré au malade est un critère qui a pesé dans la fixation des tarifs pour chaque type d'examen.

Quant à l'augmentation subite des examens à domicile — 84,000 de plus qu'en 1976 —, elle parle d'elle-même.

Effet sur l'ensemble des services

Ce que l'on observe au chapitre des examens ne s'isole pas de l'ensemble des services médicaux. Au contraire. Car 63,3

pour cent des services médicaux rendus en 1977 ont consisté en examens. Cette catégorie d'actes a alors accaparé 49,4 pour cent du coût total des services médicaux. Et cela se répercute automatiquement sur l'augmentation globale des coûts, attribuable aux examens dans une proportion de 70,5 p.c.

Toutefois, il est difficile de circonscrire pour l'ensemble des services médicaux dans quelle mesure les nouvelles ententes ont aiguillé la pratique médicale sur des actes mieux rémunérés. Auparavant, la RAMQ interprétait la croissance du coût moyen par acte comme un déplacement de la pratique médicale d'actes à bas tarifs vers des actes à tarifs plus élevés, puisqu'il n'y avait pas eu de hausse de tarifs.

Maintenant, les nouvelles ententes renferment non seulement des hausses de tarifs, mais aussi des dispositions qui incorporent certains actes, antérieurement payés séparément, aux examens et aux actes chirurgicaux, cela afin d'enrayer un fractionnement coûteux des services médicaux. Par exemple, l'exercice de cérumen (enlever la cire dans les oreilles) ne fait plus l'objet d'un paiement distinct de celui de l'examen.

D'autre part, on ne peut imputer uniquement aux nouvelles ententes la montée spectaculaire des coûts de la médecine à la carte. Plusieurs facteurs se télescopent. Il faut souligner entre autres que le nombre de médecins pratiquant à la «castonguette» s'est accru de 17,5 p.c. entre 1973 et 1977, soit 1,419 médecins.

Ensuite, la répartition des effectifs médicaux entre généralistes et spécialistes entre en ligne de compte.

Depuis quelques années, le gouvernement québécois tente de freiner le rythme de croissance des coûts de santé en restreignant la spécialisation médicale. En 1977, 60,8 p.c. des coûts se rapportaient à des services prodigués par des spécialistes. Ces coûts attribués aux spécialistes se répartissent principalement entre les examens (29,7 p.c.), les actes chirurgicaux (23,2 p.c.), les consultations (13,2 p.c.) et la radiologie (10,5 p.c.). Or, dans ces catégories d'actes, les coûts ont augmenté nettement en 1977. Quant aux omnipraticiens, la majorité des coûts (79,7 p.c.) sont attribuables aux examens.

Or, on dénombre 3,953 omnipraticiens au Québec, contre 5,059 spécialistes.

STEINBERG SUITE DE LA PAGE A 1

tion tels que: les super-marchés Dominion, Métro-Richelieu, Jardin mérite, Hudon et Daudelin (IGA), Provigo, Laiterie Léveillé et Pêcheurs Unis, etc., ont décidé d'accorder leur appui à leurs dirigeants syndicaux pour que le conflit chez Steinberg aboutisse à un règlement.

Selon le président du local 50L, M. Albert Poirier, cet appui se manifeste de la façon suivante: les travailleurs appuient les dirigeants dans le non-respect de l'injonction émise la semaine dernière, ils acceptent de ne pas manipuler les marchandises et produits qui pourraient être destinés à la compagnie Steinberg et, enfin, ils pourraient débrayer au cours des prochains jours si le conflit se détériore davantage.

Selon les dirigeants syndicaux, les moyens de pression pourraient s'intensifier au cours de la fin de semaine, au moment où l'activité battra son plein dans l'ensemble des magasins.

Des flambées de violence

Plusieurs flambées de violence ont été signalées hier dans la métropole: des vitrines brisées, un livreur blessé, des camions brisés et plusieurs accrochages entre syndiqués et policiers ont ponctué la journée.

En fin de soirée, quatorze individus étaient détenus par la police de la CUM et devront comparaître ce matin devant le tribunal pour répondre à des accusations de voies de faits, d'incendies criminels, de vandalisme, etc.

Hier matin, un jeune livreur de la firme Verdun Transport a reçu une pierre au visage au moment où il effectuait une livraison au magasin du 5000 Beaubien, dans l'est de la métropole. Le blessé, Russil Ross, n'a toutefois pas été hospitalisé à la suite de cet incident. Toutefois, le président de la compagnie de transport, M. James O'Connor a confié à LA PRESSE qu'il envisageait sérieusement d'interrompre les livraisons aux magasins Steinberg si le climat demeure perturbé, en raison des risques que courent ses employés dans de telles circonstances.

Aucune négociation

Aucune rencontre de négociation n'est prévue pour tenter de rapprocher les parties. Selon le syndicat, les employés d'entrepôt n'entreront pas au travail avant que la convention soit réglée, tandis que la compagnie exige le retour au travail avant d'entreprendre des pourparlers.

Rejetant en gros la réforme Tardif de la fiscalité municipale

Les maires tiennent à la taxe d'affaire et à leur quote-part de la taxe de vente

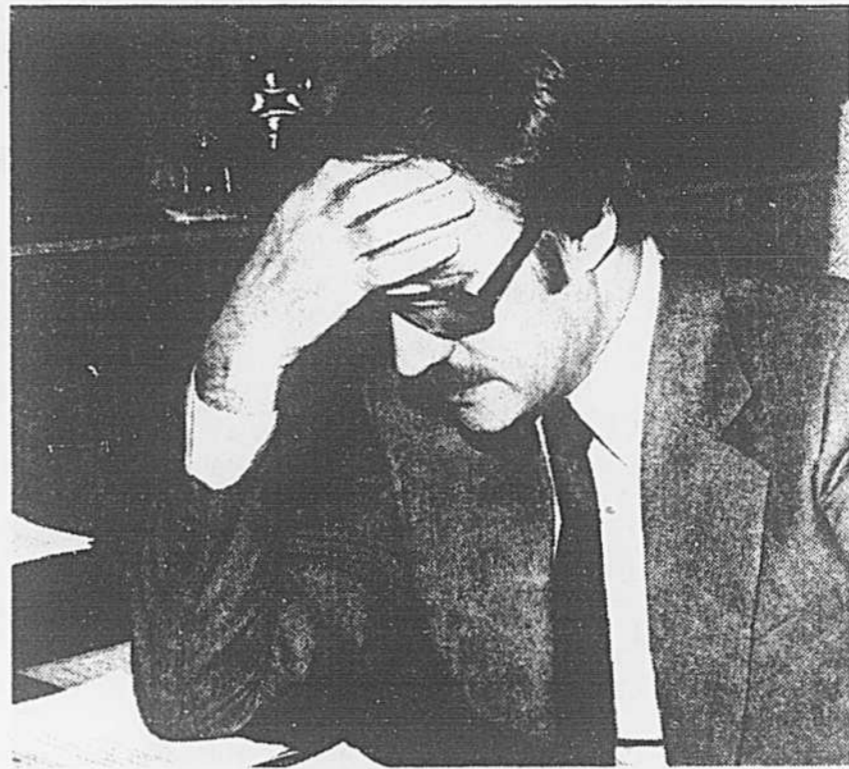
par Florian BERNARD

Après avoir rejeté la plupart des propositions du ministre Guy Tardif en matière de réforme fiscale, les maires du Québec réunis en congrès ont soumis au gouvernement une contre-proposition globale qui retient quelques éléments de la proposition originale, mais qui apporte une série de modifications majeures. Ces propositions ont été soumises en atelier aux délégués qui, dans une grande majorité, les ont appuyées.

En fait, après avoir beaucoup étudié, les maires demandent une sorte de «statu quo élargi» car, selon une étude divulguée hier matin, «si la réforme Tardif-Parizeau contient des avantages immédiats, elle risque de nuire aux villes à long terme et il est regrettable que leurs auteurs n'aient pas pris la peine de s'interroger précisément sur ces effets à long terme».

La principale modification au projet Tardif concerne l'impôt foncier scolaire. Le ministre préconisait une évacuation complète, d'un seul coup, du champ d'imposition scolaire. Les maires, au contraire, recommandent un transfert graduel et planifié. Une partie du transfert serait remise à la province.

Le projet Tardif proposait en lieu de taxe sur les immeubles publics, notamment ceux du ministère de l'Éducation et des Affaires sociales. Les maires ne veulent pas de ces en-lieu de taxe,



Le fossé s'élargit entre le ministre des Affaires municipales, Guy Tardif, et les municipalités à propos de la réforme de la fiscalité municipale.

mais exigent que tous les immeubles, publics ou non, soient pleinement taxés à leur pleine valeur, sans distinction.

Les taxes d'affaire

Les maires sont d'accord avec le ministre en ce qui concerne l'abolition de la taxe des locataires. Ils refusent par contre que le gouvernement plafonne à \$1 la taxe

de la CUM frappant les industries et les commerces. Ils estiment qu'on doit laisser à la CUM le soin de déterminer elle-même le taux de la taxe foncière sur les établissements commerciaux et industriels.

En ce qui concerne la taxe de vente le gouvernement avait pro-

posé que son produit revienne entièrement à la province. Les maires ne sont pas d'accord.

Ils tiennent absolument à conserver une partie du produit de la taxe de vente, estimant qu'il s'agit là d'une taxe progressive qui incite la promotion industrielle et commerciale. Ils veulent aussi, contrairement à la proposition Tardif - Parizeau, obtenir une partie du produit de la taxe sur les repas et l'hôtellerie.

Les subventions

Les maires sont déclarés favorables à l'abolition des subventions per capita, sauf dans le cas d'au moins trois grandes villes, Montréal, Laval et Québec, qui ont des besoins financiers particuliers. Ils sont également favorables avec la position gouvernementale de mettre fin aux subventions conditionnelles, subventions qu'ils jugent arbitraires.

D'autre part ils apportent une proposition tout-à-fait nouvelle, c'est-à-dire la création d'un fonds de péréquation, alimenté par la province et destiné à venir en aide aux municipalités dans le besoin. Ce fonds de péréquation remplacerait, dans certains cas, les subventions dites de dépannage qui avaient cours depuis des années au ministère des Affaires municipales.

Les maires se sont vivement opposés à l'établissement d'une taxe foncière provinciale. Ils veulent conserver l'entière juridiction de l'impôt foncier local sur les biens-fonds commerciaux et industriels.

SUPER SPECIAUX

EN VEDETTE CETTE SEMAINE

TAPIS BAGDAD

Sur endos de caoutchouc blanc. Fibre très soyeuse style SPLUSH ciselé.

\$995

v.c.

VASTE CHOIX

DE TAPIS

en ENTREPOT de

\$259

v.c. à \$3495 v.c.

ESTIMATION GRATUITE À DOMICILE

PRELARTS

SUPER RABAIS grand choix de motifs et couleurs

\$215

v.c. et plus

REGARDEZ BIEN AVANT D'ACHETER

Garantie

- Achetez avec confiance.
- Le plus grand choix de textures et de couleurs.
- Plus de 25,000 verges carrées de tapis en entrepôt.
- Service à domicile — Estimation gratuite.
- Plan de mise de côté.
- Cartes Master Charge — et Visa, acceptées.
- Installation.
- Nous ne vendons que des marques de qualité au meilleur prix.
- Conseillers experts en décoration.
- Tous les chemins mènent chez Mercier.
- Toutes les meilleures marques.

\$270

v.c.

Grâce à des achats spéciaux directement du manufacturier. Apportez vos mesures. Nous venons de recevoir plusieurs remorques remplies de tapis à des prix incroyablement bas de

Tous ces tapis sont classés seconds, endos légèrement endommagé ou couleur différente de l'échantillon. Généralement, la durabilité et l'apparence de ces tapis ne seront pas affectées.

P.S. Ne pas confondre ces spéciaux classés seconds avec ceux de première qualité dans le haut de cette annonce.

VOTRE MAGASIN ENTREPOT

COUVRE-PLANCHERS

Mercier

8155, BOUL. LANGELIER, SAINT-LEONARD, QUEBEC H1P 2B7

HEURES D'AFFAIRES:
 Lundi, mardi, mercredi: de 9 h a.m. à 6 h p.m.
 Jeudi, vendredi: de 9 h a.m. à 9 h p.m.
 Samedi: de 9 h a.m. à 5 h p.m.

325-4911

Vivement appuyé par ses collègues en congrès

Le maire Pelletier fustige la réforme de la démocratie municipale de Tardif

par Huguette ROBERGE

Dans l'allocution qu'il prononçait hier au congrès de l'Union des municipalités, le maire de Québec, M. Jean Pelletier, a proprement démolé, à quelques nuances près, les propositions du gouvernement québécois pour la démocratisation de la vie municipale.

C'est sous les applaudissements bien nourris de ses quelque 1,200 homologues que M. Pelletier a qualifié de « mascarade de la démocratie » la situation dans laquelle se débattent présentement les municipalités du Québec.

Reconnaissant comme excellentes et louables les intentions du gouvernement en matière de démocratie municipale, le maire de Québec a déploré qu'elles se fondent sur de fausses prémisses et sur une définition tronquée du mot « démocratie ».

Formules contestables

Les propositions gouvernementales déposées au cours des derniers mois s'inscrivent dans le cadre du vaste programme de réforme des institutions municipales lancé par le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, et le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau.

On connaît déjà l'accueil très froid que les maires ont fait au projet de réforme fiscale. Il semble que le même sort soit réservé aux mesu-

res préconisées par MM. Tardif et Parizeau pour revaloriser les pouvoirs locaux.

La plupart des formules proposées dans le document gouvernemental ont été l'objet de vives critiques de la part du conférencier qui y voit autant de façons de « défoncer des portes ouvertes ». Mentionnons seulement, parmi ces formules, l'implantation de conseils de quartier, la constitution de comités exécutifs dans toutes les municipalités, la formation des commissions du conseil municipal, le recours au référendum comme à un moyen normal et régulier de régler toute question d'importance...

Le vrai problème, selon M. Pelletier, est celui qui existe dans les relations des administrations municipales, non pas avec leurs administrés (à ce chapitre, la démocratie municipale se porterait très bien), mais bien plutôt avec les instances supérieures. Celles-ci, depuis 1960, n'ont cessé, dit-il, d'intervenir dans tous les domaines de juridiction locale, à coups de lois, de règlements, de création d'organismes de contrôle, bref, par un ou l'autre des mille et un moyens dont elles disposent pour miner l'autorité municipale.

Solutions proposées

Toujours selon M. Pelletier, c'est ce même pouvoir municipal qu'on a érodé et avili par une insuffisance de ressur-



Le maire Jean Pelletier, lors de sa récente victoire électorale à Québec.

ces financières et la soumission à des contrôles de plus en plus nombreux exercés par des fonctionnaires gouvernementaux non élus, qu'on veut maintenant revaloriser. Les solutions proposées par le gouvernement lui semblent pourtant, dans l'ensemble, irréalistes, difficiles d'application et quelque peu naïves.

Ce qu'il faut, aux dires du maire de Québec fort de l'appui connu et senti de ses confrères, pour revaloriser le pouvoir local et affirmer la

démocratie municipale, pourrait se résumer en quatre points:

- rendre aux municipalités les pouvoirs qui leur ont été enlevés au cours des dernières décennies par une bureaucratie envahissante et des législations contraignantes;
- leur accorder, par une plus grande autonomie fiscale, les ressources financières dont elles ont besoin pour assumer leurs responsabilités;
- leur permettre de gérer la chose municipale à l'abri d'interven-

tions arbitraires, donc, leur donner une autonomie de gestion adéquate;

— enfin, assurer une participation éclairée des citoyens dans le respect de l'autorité démocratiquement élue.

La «vraie» démocratie

En conclusion, M. Pelletier a rappelé que la démocratie ne saurait se définir d'en haut pour être imposée ensuite.

Après avoir affirmé, au début de son allocution, que les administrations municipales n'avaient, en matière de démocratie municipale, de leçon à recevoir de qui se soit, le conférencier a fait sienne la définition d'Abraham Lincoln, « la démocratie, c'est le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple », qu'il complète par les mots « dans l'équilibre et la cohérence ».

Interrogé sur ses réactions à cette conférence perçue comme une charge directe contre les projets du gouvernement, M. Tardif s'est refusé à tout commentaire, indiquant seulement que ses réactions pourront être captées dans le discours qu'il prononcera ce soir au moment de la clôture du congrès de l'UMQ.

Certificats d'épargne fixes



Minimum \$500.

LA BANQUE D'ÉPARGNE
Parce que!



SPECIAUX POUR HOMMES — GARÇONS — GARÇONNETS — JEUNES HOMMES

St-Hubert
273-6392

Galleries d'Anjou
351-6810

Centre Laval
688-6292

Carrefour Laval
681-9213

Complexe Desjardins
281-1611

Michel Desrochers vous offre la Russie

À RADIO
CIÉL 98.5
Paroles et musique des gens d'ici

VOIR TOUS LES DÉTAILS DANS LE MONTRÉAL-MATIN

en collaboration avec VOYAGES MARCO POLO et EXOTIK TOURS

VOYAGES Marco Polo TOURS

exotik tours

AVIS AUX RETRAITÉS d'IMPERIAL TOBACCO

En raison de la perturbation du service postal, Imperial Tobacco a pris certaines dispositions pour permettre à ses retraités d'obtenir leurs chèques de pension.

Les retraités qui habitent à Montréal ou dans les environs peuvent se présenter maintenant, durant les heures d'affaires, à la réception du 3810 de la rue Saint-Antoine pour y prendre leurs chèques.

Les chèques habituellement déposés directement aux comptes des retraités du Québec seront expédiés au siège social des banques qui les feront parvenir à leurs succursales.

Cet avis s'applique également aux retraités de General Cigar et des magasins United Cigar.

Imperial Tobacco Limited/Limited

ATTENTION - Boule et Bill

14 ALBUMS - Plaisir

Boule et Bill

du soleil pour votre automne

Lisez Boule et Bill

\$4.95 l'album

vous serez conquis!

EN VENTE PARTOUT DISTRIBUTION GRANGER

SAUVÉ FRÈRES

LOTS VARIÉS D'ARTICLES DE SAISON

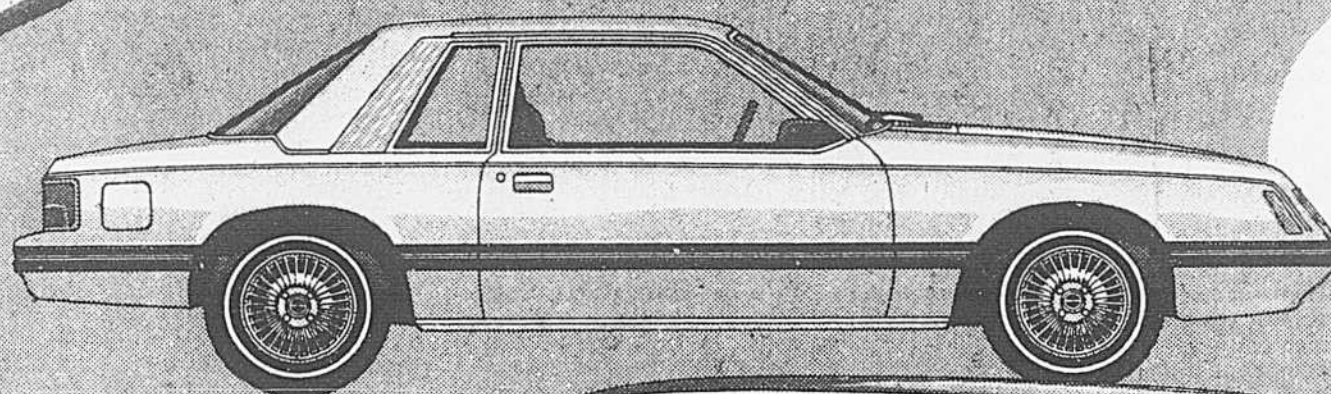
RABAIS JUSQU'À 50%

PLUSIEURS AUTRES SPECIAUX NON ANNONCÉS

Vêtements pour jeunes hommes, garçons, garçonnets non disponible au Complexe Desjardins

<p>POUR HOMMES VESTE DE VELOURS Fermeture à glissière à l'avant Tons de marine, brun ou vert. Grandeurs P.M.G.T.G. Ord. \$35.00 SPECIAL \$2998</p>	<p>POUR JEUNES HOMMES PALETOTS En melton Double bouton marqué Grandeurs 34 à 40 Ord. \$94.98 SPECIAL \$6998</p>	<p>POUR HOMMES COMPLETS POUR HOMMES 3 morceaux. Tweed ou worsted 100% laine. Choix de 15 couleurs automatelles. Ord. \$225.00 SPECIAL \$16998</p>
<p>POUR HOMMES CHANDAIL EN VELOURS Manches longues. Choix de beige, brun, marine, noir, vert ou coquille d'oeuf. Grandeurs P.M.G.T.G. Ord. \$28.00 SPECIAL \$2298</p>	<p>POUR JEUNES HOMMES VESTE STYLE «BOMBER» avec collet en simili-fourrure Grandeurs 34 à 40 Ord. \$64.98 SPECIAL \$3998</p>	<p>POUR HOMMES PANTALONS 100% polyester. Couleurs assorties Tailles 26 à 34 Ord. \$24.98 SPECIAL \$1898</p>
<p>POUR HOMMES CASQUETTE POUR HOMMES En tweed, 70% laine, 30% polyester. Choix de gris, brun ou bleu. Ord. \$9.00 SPECIAL \$598</p>	<p>POUR JEUNES HOMMES PANTALONS 100% polyester. Couleurs assorties Tailles 26 à 34 Ord. jusqu'à \$24.98 SPECIAL \$1698</p>	<p>POUR HOMMES GANTS POUR HOMMES En cuir véritable, doublés. Noir seulement. Grandeurs 8 à 10. Ord. \$15.00 SPECIAL \$798</p>
<p>POUR HOMMES CHEMISES «SAUVÉ» Manches longues. Choix de bleu, beige ou blanc. Encolures 14 à 17". Manches 32 à 35. Ord. \$14.50 SPECIAL \$1098</p>	<p>POUR JEUNES HOMMES VASTE CHOIX DE CHANDAILS 100% LAINE Col roulé, rond ou en V. Grand choix de couleurs. Ord. jusqu'à \$26.98 SPECIAL \$1798</p>	<p>POUR HOMMES CHEMISES «SAUVÉ» Manches longues. Choix de bleu, beige ou blanc. Encolures 14 à 17". Manches 32 à 35. Ord. \$14.50 SPECIAL \$1098</p>
<p>POUR HOMMES CASQUETTE POUR HOMMES En tweed, 70% laine, 30% polyester. Choix de gris, brun ou bleu. Ord. \$9.00 SPECIAL \$598</p>	<p>POUR HOMMES GANTS POUR HOMMES En cuir véritable, doublés. Noir seulement. Grandeurs 8 à 10. Ord. \$15.00 SPECIAL \$798</p>	<p>POUR HOMMES CHEMISES «SAUVÉ» Manches longues. Choix de bleu, beige ou blanc. Encolures 14 à 17". Manches 32 à 35. Ord. \$14.50 SPECIAL \$1098</p>
<p>POUR GARÇONS LOT VARIÉ DE CHEMISES SPORT Couleurs assorties. Grandeurs 7 à 18 ans Ord. jusqu'à \$14.98 SPECIAL \$798</p>	<p>POUR GARÇONS CHEMISES DE TOILETTE Fines de séries. Encolures 11 à 14". Ord. jusqu'à \$12.98 SPECIAL \$498</p>	<p>COUPE-VENT POUR GARÇONS Fines de séries. Couleurs variées. Grandeurs 8 à 18 ans Ord. jusqu'à \$22.98 SPECIAL \$998</p>
<p>POUR GARÇONS VESTE AVEC FERMETURE-ÉCLAIR à l'avant. Vaste choix de couleurs. Grandeurs 8 à 18 ans Ord. \$16.98 SPECIAL \$898</p>	<p>POUR GARÇONS CHANDAIL À COL ROULE Couleurs assorties. Grandeurs 8 à 18 ans Ord. jusqu'à \$13.98 SPECIAL \$698</p>	<p>POUR GARÇONNETS CHEMISES À MANCHES LONGUES à col roulé. Couleurs et motifs assortis. Grandeurs 4 à 6X Ord. jusqu'à \$13.98 SPECIAL \$398</p>
<p>VAREUSES POUR GARÇONNETS Choix de beige, caramel ou marine. Grandeurs 4 à 6X ans Ord. jusqu'à \$49.98 SPECIAL \$3998</p>	<p>POUR HOMMES SOULIERS GAPIRICCI Semelles de cuir. Tons de brun, tan ou noir. Pointures 6 à 12. Ord. jusqu'à \$70.00 SPECIAL \$4498</p>	<p>POUR HOMMES CASQUETTE POUR HOMMES En tweed, 70% laine, 30% polyester. Choix de gris, brun ou bleu. Ord. \$9.00 SPECIAL \$598</p>

Les voici...



À bride abattue! La nouvelle génération de pur-sang: Mustang 79!

La nouvelle génération de pur-sang: les nouvelles Ford Mustang 1979. Des pur-sang qui vous emporteront loin de l'ordinaire et feront palpiter votre cœur.

Une allure franchement sportive. La nouvelle Mustang: ses lignes aérodynamiques défient tous les vents... et toutes les autres voitures nord-américaines. Son allure sportive explique bien ses performances et son économie d'essence.

Manœuvres précises. En Mustang 1979, quel plaisir de pouvoir négocier en souplesse les

virages les plus serrés. La nouvelle suspension de la Mustang y est pour quelque chose! Aussi offert en option: les pneus radiaux Michelin TRX, les roues en aluminium forgé et la suspension sportive.

Des performances plutôt excitantes. La Mustang vous en promet, que ce soit avec le moteur à turbo-compression en option, avec le moteur standard de 2.3 litres avec arbre à cames en tête ou avec un des moteurs V6 ou V8 en option.

Enfourchez un pur-sang digne de vous et décorez-le d'options sûres de faire leur effet:

depuis les ensembles sport jusqu'aux ensembles de luxe, avec sièges-baquets garnis de cuir. Quant à la Mustang standard, avec direction à pignon et crémaillère, boîte à 4 rapports, instrumentation complète et suspension avant à jambes de force MacPherson modifiée, elle en comblera plus d'un.

La nouvelle génération de pur-sang vous attend. Rendez-vous sans tarder chez le concessionnaire Ford pour prendre au lasso votre Mustang 1979, 2 ou 3 portes.



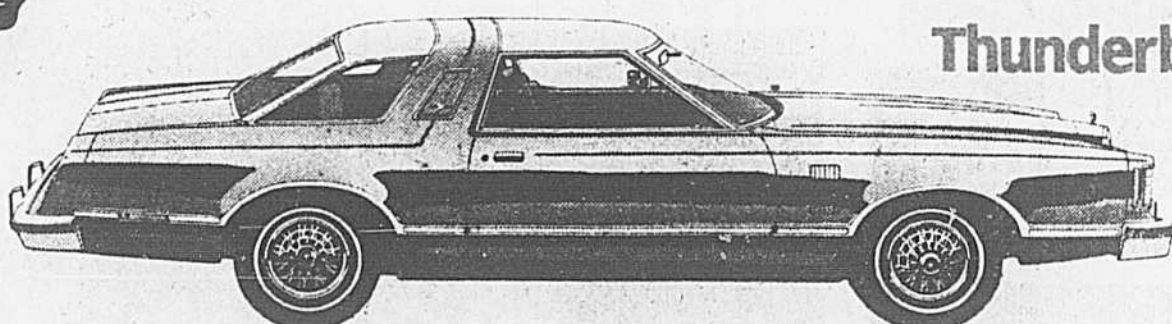
Pinto

La Ford Pinto. Une allure toute nouvelle et un équipement standard impressionnant: radio MA, servofreins à disque à l'avant, dégivreur de lunette, direction à pignon et crémaillère et sièges-baquets. La Pinto 79... elle vaut son pesant d'or.

Fiesta



Thunderbird



les grandes nouveautés de l'année!

FORD LTD 1979

Nouvelle, nerveuse, nettement spacieuse.



A l'arrière-plan: wagonnette LTD
A l'avant-plan: LTD Landau 4 portes

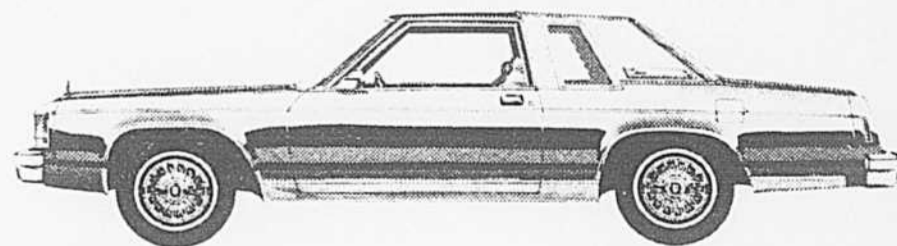
Les grands espaces vous appartiennent avec la nouvelle Ford LTD 1979. Plus d'espace pour les passagers à l'avant et à l'arrière, plus d'espace pour le conducteur, meilleure maniabilité et meilleure visibilité que la LTD de l'an passé.

Plus d'espace à l'intérieur. La nouvelle Ford LTD 1979 a le confort des passagers en tête, même pour les longs voyages. Voilà pourquoi vous y trouverez, à l'avant comme à l'arrière, plus d'espace pour la tête, les jambes et les épaules de

vos passagers, que le même modèle de l'an passé. Et dans le vaste coffre vous aurez toujours autant d'espace pour vos bagages.

Meilleure maniabilité. La nouvelle LTD est plus facile à manier que le modèle de l'an passé... donc plus facile à stationner, avantage de taille dans les grandes villes. Mais ce n'est pas tout: la conduite de la LTD est encore plus douce grâce à la nouvelle suspension. L'équipement standard est impressionnant: boîte automatique, servodirection, servofreins et moteur V8 de 5.0 litres.

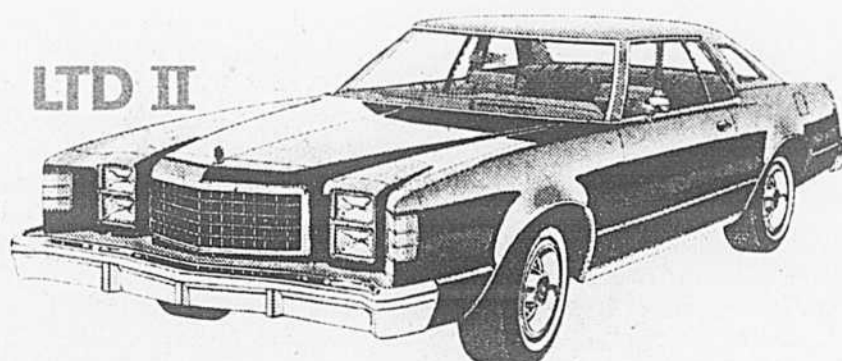
Plus pratique pour le conducteur. La LTD 1979 bénéficie d'améliorations appréciables: plus grande surface vitrée, meilleure visibilité pour le conducteur et commandes montées sur la colonne de direction (on touche à tout du bout du doigt). Le concessionnaire Ford vous invite à faire l'expérience de la routière de l'heure: la Ford LTD 1979, modèles 2 portes, 4 portes et wagonnette.



Voyez les modèles 79 chez le concessionnaire Ford.



Fairmont



LTD II



Granada



Toutes les voitures Ford 1979 sont protégées par le système DURAGUARDE de Ford du Canada, accompagné d'une garantie du fabricant de 36 mois, sans frais supplémentaires et sans limite de kilométrage, contre les perforations causées par la corrosion (pièces du système d'échappement exclues). Le concessionnaire a tous les détails.

Certains accessoires représentés sont offerts en option, moyennant supplément.

L'union monétaire

ROGER LEROUX



Entre une monnaie dévaluée et une négociation ardue, le PQ a tranché

LA DECISION des stratèges du Parti québécois de faire adhérer un Québec indépendant à une union monétaire avec le Canada soulève plusieurs questions et la première qui vient à l'esprit est certainement la difficulté que semble éprouver le parti à arrêter ses positions face à ce problème.

Bien avant l'élection du 15 novembre 1976, le Parti québécois semblait opter pour une union monétaire avec le reste du Canada. Par la suite, il a rajusté son tir et c'est la création d'une devise québécoise qu'il a favorisée.

Dans une entrevue qu'il accordait à la revue *Forces*, au printemps dernier, le ministre des Finances, Jacques Parizeau, expliquait clairement l'évolution de la pensée péquiste sur cette question (voir l'extrait de cette entrevue ci-dessous).

S'il faut en croire les rapports de presse, les positions du ministre n'ont pas tellement changé et ce serait avant tout par solidarité qu'il épouse maintenant l'idée d'une monnaie commune avec le reste du Canada qui a refait surface à Rouyn, en fin de semaine.

Lourdes contraintes

Ses réticences sont compréhensibles et c'est certainement de tous les membres du cabinet ou des hautes instances du parti celui qui est le mieux placé pour évaluer l'hypothèse sérieuse que fait peser cette décision sur l'autonomie recherchée par le PQ pour le Québec.

Le fait que le Parti québécois recherche avant tout l'indépendance politique et non pas l'indépendance économique n'enlève rien à l'importance de cette donnée.

Lorsqu'un pays accepte d'a-

voir une monnaie commune avec un de ses voisins, il accepte également de très grandes contraintes à ses propres politiques. Tellement grandes en fait qu'il est permis de se demander si des politiques monétaires fixées de l'extérieur ne peuvent pas avoir un impact négatif sur les objectifs politiques pour suivis par ce pays.

Les interventions répétées de la Banque du Canada depuis quelques années, suffisent amplement à illustrer l'importance capitale du rôle de la monnaie et d'une banque centrale dans l'économie.

Par ses pouvoirs de réglementation sur le crédit et les taux d'intérêt, la Banque centrale peut tout aussi bien stimuler ou freiner l'économie. En acceptant une monnaie commune, le Québec se priverait donc d'un outil important de contrôle de son économie tout comme il accepterait éventuellement d'importer chômage et inflation.

Une façon de régler le problème serait que le Québec obtienne au sein de l'organisme chargé d'appliquer les politiques monétaires communes une représentation égale à celle du reste du Canada... voire même

un droit de veto sur toutes les décisions importantes.

On peut imaginer sans peine les difficultés que pourrait représenter la négociation d'un tel accord avec un partenaire dont l'importance relative dans un marché commun Canada-Québec serait au moins deux fois plus grande que celle du Québec.

Sans un tel statut, le Québec serait continuellement à la merci de ses partenaires canadiens. Ce n'est d'ailleurs pas sans raison que le premier ministre a publiquement critiqué ses collègues du Cabinet et de l'Assem-

blée nationale, Denis de Belleval et Pierre de Bellefeuille, pour avoir déclaré qu'une union monétaire permettrait au Québec de faire passer son influence sur la politique monétaire de la Banque du Canada de 0 à 30 pour cent.

Il faut une bonne dose de naïveté pour voir une différence entre 0 et 30 pour cent. A trois contre dix, le seul pouvoir qu'on a est de se faire battre aux voix à chaque fois que l'occasion se présente.

Prudence

C'est vraisemblablement pour des raisons de prudence que les dirigeants du Parti québécois ont fait leur choix pour une monnaie commune avec leurs partenaires canadiens.

Ils veulent éviter l'impact négatif qu'aurait une devise québécoise dévaluée par rapport au dollar canadien. A court

terme du moins, le dollar québécois ne se transigerait probablement pas à la parité avec le dollar canadien.

Deux facteurs, en particulier, exerceraient sur lui des pressions à la baisse: d'une part l'incertitude et l'instabilité qui ne manqueraient pas d'accompagner les chambardements profonds des structures canadiennes et québécoises.

D'autre part, la fragilité du secteur industriel québécois qui particulièrement sensible à la concurrence étrangère... canadienne incluse. Or, ce sont par les échanges avec l'extérieur que sont fixés les taux de change, c'est-à-dire la valeur des monnaies par rapport aux autres.

Forcé de faire un choix entre une devise québécoise dévaluée et le ressac psychologique qui s'ensuivrait et un dossier de négociation difficile avec le reste du Canada, le PQ a tranché.

CETTE QUESTION de la monnaie a été discutée au Parlement québécois depuis des années. Dans le manifeste de 1972 «*Quand nous serons maîtres chez nous*», on traite longuement et de façon très, très explicite à la fois de l'union douanière et de la possibilité soit d'avoir une monnaie commune avec le Canada, soit de se préparer à avoir sa propre monnaie. J'ai toujours pensé qu'il était dans l'intérêt des deux parties d'avoir une union douanière. Cela n'a jamais fait le moindre doute dans mon esprit.

«*Sur le plan de la monnaie, c'est une autre paire de manches, parce que lorsque vous voulez avoir la même monnaie qu'un autre pays, vous acceptez d'abord une politique monétaire assez voisine et surtout vous acceptez de ne pas faire varier votre taux de change par rapport à l'autre pays.*»

«*Ne pas avoir sa propre politique monétaire ne m'a jamais beaucoup dérangé, parce que, à toutes fins utiles, les politiques monétaires, en Amérique du Nord, sont déterminées à New York, et ensuite tout le monde s'aligne. La question du taux de change est d'un autre ordre.*»

«*Avant de continuer, je dois préciser que nous avons commencé à élaborer notre politique sur cette question dans les années 1969-70-71. Tous*

les pays d'Europe de l'Ouest, à l'intérieur du Marché commun, se dirigeaient vers une monnaie commune. Il nous semblait logique de suivre ce mouvement. C'est alors que sont survenus, et la crise du pétrole de 1973, et l'accélération phénoménale des taux d'inflation, taux d'inflation très différents d'un pays à l'autre.

«*Les taux de change se sont réadaptés en fonction de ces données, et le projet de monnaie commune en Europe est tombé à l'eau. Dans ce contexte d'inflation assez rapide, l'utilité pour un gouvernement d'avoir son propre taux de change devient grave; pour avoir son propre taux de change, il faut avoir sa propre monnaie. A la suite de cela, notre position a changé graduellement, au Parti québécois.*»

«*Au début, nous nous disions: «Ce serait commode d'avoir la même monnaie que le Canada. Pas d'objections, nous sommes prêts à en discuter». Maintenant, nous adoptons une attitude un peu différente. Nous sommes toujours prêts à en discuter; mais nous nous rendons compte que cela présente beaucoup de contraintes pour les deux parties. Nous en discuterons, mais il faut quand même nous préparer à avoir notre propre monnaie, parce qu'il est plus probable que nous aurons notre propre monnaie qu'une monnaie commune.»*



Le zonage agricole

Les revendications des producteurs québécois

LA PRESSE publie aujourd'hui les 26 points résumant la position de l'Union des producteurs agricoles du Québec sur le zonage agricole. Ces propositions, qui sont extraites du mémoire soumis par l'UPA au ministre de l'Agriculture, ont été publiées dans la livraison de la «*Terre de chez nous*» du 14 septembre.

1. L'UPA réclame l'adoption d'une loi de zonage ayant comme objectif la protection du territoire agricole pourvu que cette législation soit assortie de mesures visant à accroître la rentabilité des exploitations agricoles.
2. Qu'un tel projet de loi soit déposé dans les plus brefs délais.
3. Que le ministre de l'Agriculture soit responsable de la loi et des organismes auxquels elle donnera naissance.
4. Que la loi de zonage s'applique dès le départ à l'ensemble du territoire québécois.
5. Que la loi sur le zonage agricole s'étende à tout le territoire municipalisé du Québec, à l'exception du territoire urbain, c'est-à-dire, le territoire effectivement oc-

cupé par les cités et villes. La zone agricole proprement dite devra inclure toutes les terres cultivées ou susceptibles de l'être, de même que les boisés privés et les lots de la couronne situés à l'intérieur des municipalités.

6. Qu'une carte délimitant sur une base temporaire l'ensemble du territoire agricole soit déposée en même temps que le projet de loi. Qu'un délai soit fixé au bout duquel le zonage temporaire deviendra permanent.
7. Que toute transaction ayant pour conséquence de changer la vocation d'une terre agricole soit interdite durant la période qui sépare le zonage temporaire du zonage permanent.
8. Qu'une régie publique provinciale soit créée, composée majoritairement de membres choisis à même une liste soumise par l'association accréditée pour représenter les producteurs agricoles. Cette régie détendra le pouvoir décisionnel en matière de zonage.
9. Que soit créé un organisme par région agricole, regroupant, sous la coordination des représentants des producteurs agricoles, les parties intéressées par la loi du

zonage. Cet organisme aura pour tâche de délimiter sur une base permanente le territoire agricole à partir de la carte du zonage temporaire. Si un tel organisme arrive à une entente, il soumettra pour approbation ses recommandations à la régie. Si les participants n'arrivent pas à s'entendre, les points de vue divergents sont soumis à la régie qui tranchera la question.

10. Que les organismes, les groupes d'individus ou les individus touchés par le zonage puissent faire appel d'une décision de la régie auprès du lieutenant-gouverneur en conseil.
11. Que seule la régie soit autorisée, sur l'avis des instances régionales prévues en 8, à permettre l'utilisation à des fins non agricoles d'une partie des terres arables. Ces utilisations devront être compatibles avec l'activité agricole.
12. Qu'aucun lotissement et qu'aucune construction, sauf celles qui servent directement ou indirectement à l'agriculture ne soient permis en zone agricole, à moins d'obtenir un permis de la régie.
13. Qu'aucune construction de

résidence principale ou secondaire ne soit permise, sauf celles servant à la main-d'oeuvre agricole.

14. Qu'il soit permis de construire sur une exploitation agricole autant de résidences que l'exploitation compte de propriétaires qui travaillent la majorité de leur temps sur la ferme et d'employés permanents. Ces résidences pourront être louées mais ne pourront être vendues qu'avec l'exploitation.
15. Que la régie soit chargée d'établir la liste des constructions servant directement ou indirectement à des fins agricoles.
16. Toute utilisation à des fins d'établissement d'infrastructures (par exemple: les routes, les aéroports, les lignes hydro-électriques, les oléoducs, les parcs industriels, etc.) requerra l'approbation de la régie.
17. Tout terrain sera immédiatement restitué au territoire agricole lorsque sera discontinuée une utilisation non agricole d'une partie des terres arables et que cette utilisation n'aura pas détruit son potentiel agricole.
18. Que toute transaction ayant pour effet de démembrer une exploitation agricole soit

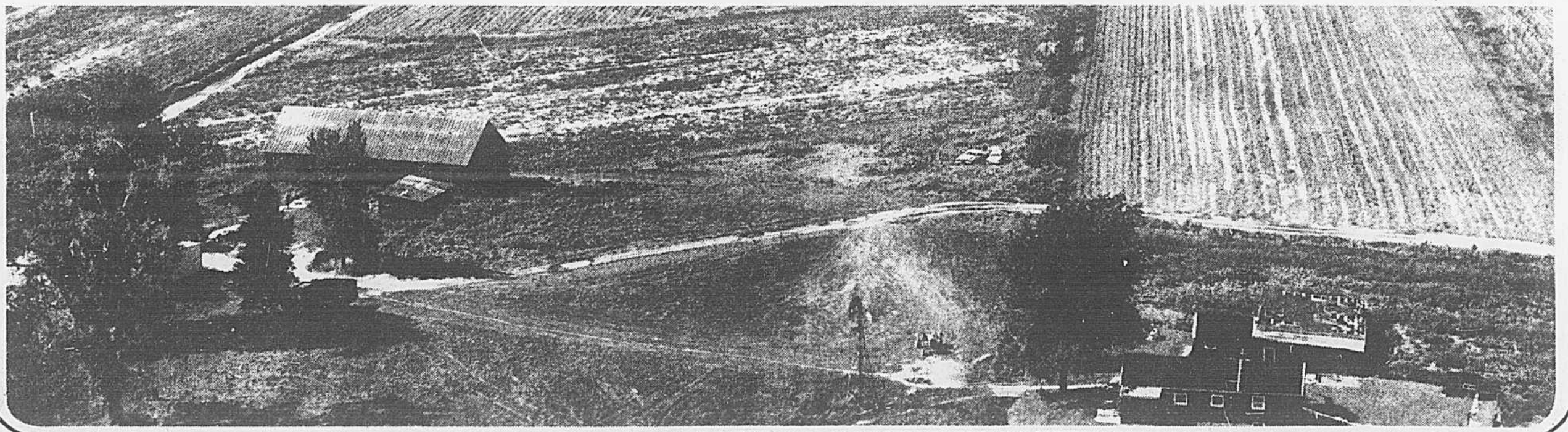
interdite sauf aux fins de consolidation d'une ou plusieurs autres(s) exploitation(s) ou si les subdivisions peuvent constituer des exploitations agricoles rentables.

19. Qu'aucune partie du territoire agricole ne puisse être vendue à des non-résidents du Québec. Les terres appartenant à des non-résidents ne pourront être revendues qu'à des résidents.
20. Que dans un délai fixé par la loi, soient établies les zones d'extension futures du territoire urbain. Que les procédures et des mécanismes prévus aux propositions 7 et 8 pour rendre permanent le zonage temporaire servent également à la réalisation de cet objectif.
21. Que soit créée une banque de terre qui fera entre autres, le pont entre les propriétaires de sols agricoles qui ne peuvent les cultiver et les agriculteurs qui recherchent de la terre.
22. Que les lois et règlements visant à la protection de l'environnement qui s'appliquent en zone agricole soient adaptés à l'activité principale qui s'y déroule.
23. Que les lois fiscales s'appliquant aux exploitations agricoles, en particulier les taxes

foncières et les droits successoraux, soient réexaminées et réaménagées afin de les rendre compatibles avec les objectifs poursuivis par la politique de développement de l'agriculture et la loi de protection du territoire agricole.

24. Que le MAQ formule une politique globale d'assainissement des sols.
25. Que le gouvernement s'engage à garantir des revenus stables et adéquats pour les producteurs agricoles en accélérant la mise en place des plans conjoints et le développement des programmes d'assurance-stabilisation et d'assurance-récolte. Que des politiques additionnelles de développement régional soient adoptées visant à combler les inégalités régionales de revenu en milieu agricole.
26. En vue d'en arriver à la pleine utilisation des terres protégées et à un meilleur développement régional, que le gouvernement mette immédiatement en oeuvre des politiques visant au développement des productions actuelles et de nouvelles productions.

(*) Dans le texte, toute référence à l'agriculture inclut le bois produit par des agriculteurs.



LE PROGRAMME
VICTANNY
 D'AUTOMNE

maintenant à

1 1/2

PRIX

Excédent de poids? Apparence disgracieuse? Alors cette épargne extraordinaire vous est offerte tout particulièrement **pour vous**. Les programmes de belles tailles Vic Tanny pour l'automne vous sont disponibles maintenant à **1/2 PRIX!**

Pensez-y bien... Les experts Vic Tanny aminciront votre taille pour la rendre plus aguichante, tout en enlevant cet excédent de poids et de muscles... Avec les exercices et la diète appropriés qui vous rendront ce bien-être de vivre!

Encore plus, vous jouerez des facilités les plus élaborées et les plus luxueuses au Canada...

Piscines de genre tropical avec saunas chauds et salles de vapeur avec bains tourbillon en plus des chambres au bronzage californien et beaucoup plus encore... Tout cela maintenant à **1/2 PRIX!**
POUR VOUS

STUDIOS DE SANTE ET DE CONDITIONNEMENT



VIC TANNY

8 clubs dans la région de Montréal, communiquez avec le plus près de chez vous.

- Centre commercial Côte-Saint-Luc.....882-7415
 - Ville LaSalle, Place Newman.....366-8080
 - Chomedey, 1278, boul. Labelle.....687-1916
 - Mail West Island.....683-2130
 - Place Bonaventure.....866-3992
 - Longueuil, Place Desormeaux.....651-7770
 - Centre commercial Rockland.....341-3810
 - Montréal-Nord, Place Bourassa.....326-8240
- 900 CLUBS AFFILIÉS À TRAVERS LE CANADA

VENTE SPECTACULAIRE

Voici le **SUPERTRIO** du Tango du Pinceau

CROWN CRAFT
 FINI SEMI-LUSTRE À L'ALKYDE - INTÉRIEUR
 BLANC 05-304
 100 ML UN 4567

CROWN DIAMOND
 ÉMAIL FINI PERLE À L'ALKYDE - INTÉRIEUR
 BLANC 05-309
 100 ML UN 4567

CROWN CRAFT
 INTÉRIEUR FINI MAT-MATINÉ AU LATEX
 BLANC 05-003
 100 ML UN 4567

\$9.98*
 Pas plus que le gallon

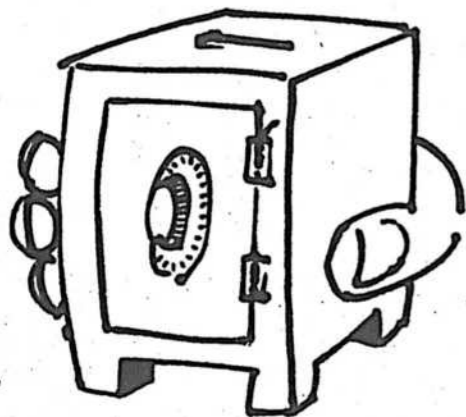
\$12.98*
 Pas plus que le gallon

\$8.98*
 Pas plus que le gallon

*Ces prix sont en vigueur pour le blanc seulement. Ces peintures peuvent être teintées dans une variété de tons pastel, moyennant un léger supplément.

CROWN DIAMOND

J.P. BERTHELET 2199 est, MARIE-ANNE MONTREAL, QUE. 525-4933	BISSON & MAILHOT 1047 est, FLEURY MONTREAL, QUE. 387-6156	CARREFOUR DU DECOR ENR. 12675 est, rue Sherbrooke POINTE-AUX-TREMBLES, QUE. 642-2533	FERRONNERIE DUFRESNE ENR. 5701, Laurendeau Montréal, Qué. 767-2136	LES PRODUITS DURABLES 4230, HOGAN MONTREAL, QUE. 523-7417 (2312)
FERRONNERIE DUSSEAUT LTEE 2433 est, rue STE-CATHERINE MONTREAL, QUEBEC 522-2553	MAURICE BERNIER 1451 est, Fleury MONTREAL, QUE. 382-4961	QUINCAILLERIE R. OUELLETTE 422 est, rue Jarry Montréal 384-0380	TAPISSERIE SYLVA INC. 3200 ouest, boul. St-Martin Laval, Qué. 681-1941	
QUINCAILLERIE SILA ENR. 6656 est, rue Beaubien Montréal, Qué. 256-4241	EMPIRE WALLPAPER 4280, AV. VERDUN VERDUN, QUE. 767-1044	FERRONNERIE DES PRAIRIES 8730, BOUL. GOUIN EST MONTREAL 648-4129		



DEVIENS PORTEUR
 C'EST INTERESSANT ET C'EST PAYANT

Si tu as entre 10 et 16 ans et que tu veux utiliser ton temps libre de façon utile. Des milliers de gars et filles comme toi ont appris de cette façon à connaître le monde des affaires. De plus, LA PRESSE organise de très nombreux concours. Chaque année, plusieurs porteurs font des voyages fascinants, gagnent des prix, des sommes d'argent, etc... Nous cherchons des porteurs dans les secteurs suivants: Westmount, Notre-Dame-de-Grâce, Côte Saint-Luc, Saint-Henri et Hampstead.

TELEPHONE-NOUS!
 Entre hommes d'affaires, on se comprend.

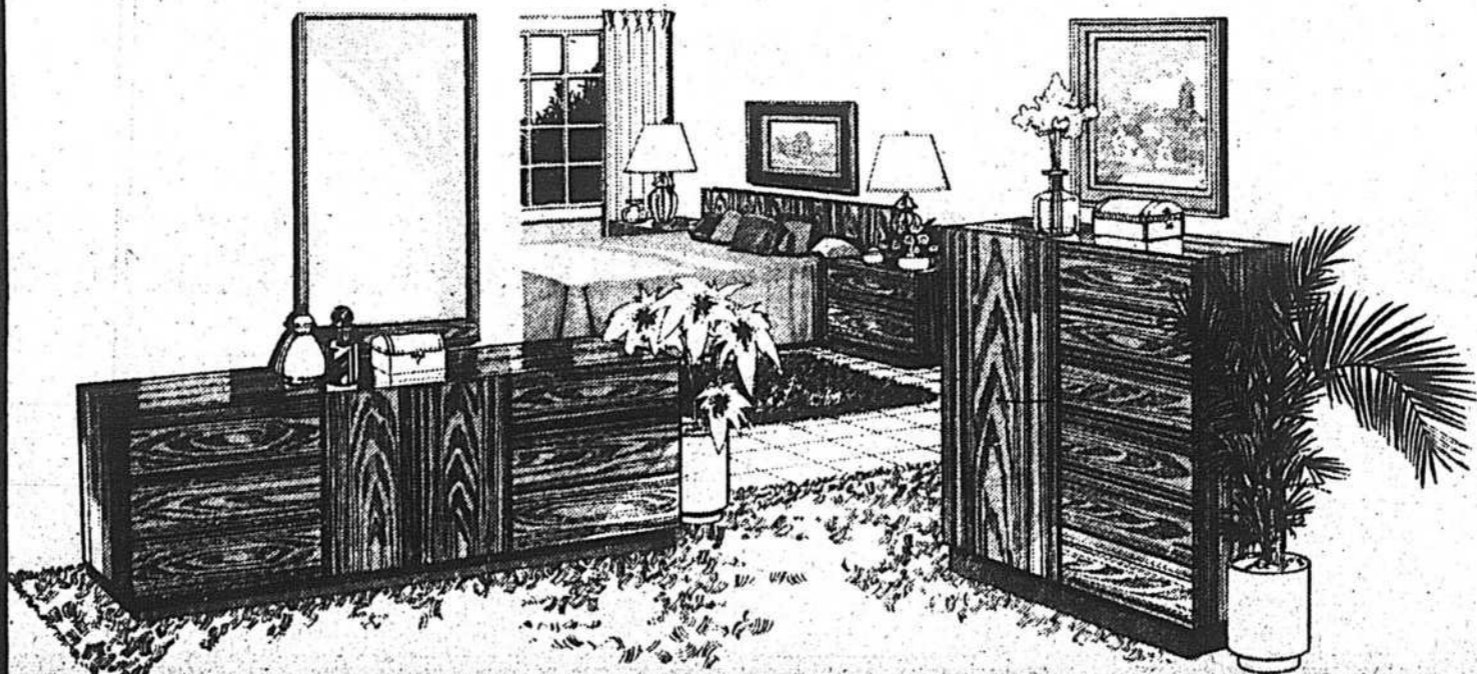
la presse

285-6911

Du lundi au vendredi de 8h à 19h30. — Le samedi de 8h à 16h.

Bondi vous fait épargner 33% sur choix de 2 chambres en palissandre ou teck

ENSEMBLE DE 5 MORCEAUX	TECK	PALISSANDRE
1 BUREAU TRIPLE 72" x 28" H.	\$1772.00	PRIX DE LISTE \$1916.00
1 ARMOIRE 42" x 52" H.	\$1149.50	VENTE \$1299.50
2 TABLES DE CHEVET 30" x 20" H.		
1 TETE DE LIT 62"		



ACHETEZ DIRECTEMENT DANS LA SALLE DE MONTRE DU MANUFACTURIER

Bondi

L'UNIQUE DU MEUBLE

5610, rue PARE à l'ouest de Décarie
 Tél.: 735-6122

LUNDI — JEUDI 9 h à 5 h
 VENDREDI 9 h à 9 h
 SAMEDI 9 h 30 à 5 h

Loyers: hausse moyenne de 9.1 p.c. en 77-78

par François BERGER

La Commission des loyers du Québec (CLQ) a accordé des augmentations de loyer de 9.1

pour cent en moyenne en 1977-78, selon un document non encore publié de cet organisme.

La Commission, qui

administre une trentaine de régies des loyers à travers la province, a ainsi relevé la hausse générale payée par les

locataires qui ont fait appel à ses services. Au cours des trois dernières années, la Commission avait en effet maintenu l'augmentation moyenne à 8.5 pour cent, alors que les propriétaires réclamaient des hausses de 20 pour cent. La hausse plus impor-

tante accordée cette année est due principalement aux taxes municipales, qui ont grimpé deux fois plus vite que l'année passée, indique le document.

Les taxes ont représenté 24 pour cent des augmentations de loyer en 1977-78, par rapport à 12.3 pour cent l'année précédente. L'indexation du reve-

nu net accordée par la Commission aux propriétaires de logements locatifs a contribué pour le tiers aux hausses consenties.

Les autres facteurs de hausse sont les combustibles et l'électricité (représentant 15 pour cent des augmentations de loyer), les dépenses courantes (10 pour cent)

les assurances (9.8 pour cent) et les dépenses majeures incluant de nouveaux services (7.4 p.c. de la hausse générale accordée).

Selon le document de la Commission, outre les taxes, les facteurs de hausse sont surtout les assurances et les dépenses majeures incluant de nouveaux services. Ces

éléments de dépense sont ceux qui ont le plus sensiblement influencé à la hausse les coûts des propriétaires de logements locatifs.

D'autre part, entre avril et septembre 1978 (année 1978-79 pour la Commission), la hausse moyenne accordée s'est située à 7.3 pour cent.

2-35401
LA BELLE PROVINCE

La clef du problème...

VENEZ CHOISIR VOTRE 1979 PARMIS NOTRE VASTE INVENTAIRE AUX PRIX DES MODELES '78 TROUVEZ LA SOLUTION A VOS PROBLEMES EN CONSULTANT DES SPECIALISTES!

NOMA... La solution

RESEAU DE LOCATION CHRYSLER

IDEALOUAGE

15,949 est, rue Sherbrooke Pointe-aux-Trembles, tél.: 642-7411, 642-2220

OFFRE VALABLE JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 1978

Gagnez **UN VOYAGE** pour 2 à **MIAMI**

en achetant un piano ou un orgue. Organise en collaboration avec les agences de voyages

R. BERGERON inc. et **SkyLark**

Langelier Valiquette célèbre le **retour à l'école**

EN VOUS OFFRANT PLUSIEURS GRANDS **SPÉCIAUX** SUR DES ORGUES YAMAHA ET DES PIANOS LESAGE

Cette offre est valable jusqu'à épuisement des inventaires.

- VENTE • LOCATION
- ECHANGE • PLAN BUDGETAIRE
- ECOLE DE MUSIQUE

VISITEZ L'UN DE NOS 5 MAGASINS

- Montréal, 510 est, rue Sainte-Catherine, 842-8811
- Ville LaSalle, centre Le Cavalier, 363-7421
- Longueuil, 177 ouest, rue Saint-Charles, 670-3710
- Saint-Léonard, centre Langelier, 254-6096
- Laval, centre Laval, 681-6457

Nous sommes à la recherche de bons vendeurs d'orgue et de piano. Contactez-nous.

FACE à FACE M

Introduction pour gens sans attaches

Brochure disponible

1117 east, rue Sainte-Catherine Suite 428

Sur rendez-vous

288-5253 ou 659-2248

Montréal, Toronto, Hamilton, New York

CARON LIBRAIRE

ACHAT ET VENTE LIVRES USAGES PRIX HONNETES

La librairie à fréquenter

251 Ste. Catherine E.

Vous avez mérité un diplôme



VOUS méritez un Aristocraft

Chacun des diplômes, certificats ou parchemins que vous possédez vous tient à cœur et vaut plus que le papier sur lequel il est imprimé. Le papier, on le sait, s'endommage facilement et un rien peut le détruire à jamais. Sidtor possède un procédé qui reproduit intégralement vos documents précieux sur une surface métallique qui défie le temps, est à l'épreuve des égratignures et résiste à la corrosion tout en laissant intact le document original. Monté sur une surface de bois de noyer véritable, votre certificat reproduit sur métal, a une garantie de trente ans. C'est un produit de grande qualité qui constitue une présentation de prestige ou s'offre comme cadeau de valeur et de durée.

Pour renseignements supplémentaires, appelez: **331-8231**

SIDTOR
Les Industries Sidtor Inc.
1191 Montée de Liesse, Nord
Montréal, Québec H4S 1J7

ACHETEZ A LA PAGE

Votre guide des meilleures affaires d'électroménagers connus

PRIX SPÉCIAL de préaison RABAIS \$7

À grande dispersion

Intéressant dans notre livre, est encore plus avantageux en préaison. Hygrostat automatique. N° 840-744, page 126.

VALAIT \$79.97 **72.97** Jusqu'au 7 oct.

PRIX SPÉCIAL de préaison RABAIS 10%

Le confort accessible

Couvertures électriques 'Riviera' par Solaray. A votre portée dans notre livre, elles sont encore plus abordables ici. La commande compense les variations de température. Voyez-les p. 133.

Lit jumeau. Bleu 299-461, jaune 299-453, chocolat 299-446

Très grand lit. Bleu 299-529, jaune 299-511, chocolat 299-503

Grand lit. Bleu 299-495, jaune 299-487, chocolat 299-479

Lit jumeau, une commande
VALAIT \$34.75 **31.25**

Très grand lit, deux commandes
VALAIT \$49.80 **44.80**

Grand lit, deux commandes
VALAIT \$42.75 **38.45**

SOLDÉS EN VIGUEUR JUSQU'AU 7 OCTOBRE

ÉCONOMISEZ \$10.00

Nettoie de 3 façons, avec électro-brosse

L'aspirateur 'Celebrity' de Hoover, à buse powermatic, bat tout en balayant et nettoyant. Puissance de succion accrue. Tous accessoires fournis. N° 535-211, page 130.

VALAIT \$169.97 **159.97** Jusqu'au 7 oct.

Aspirateur vertical transformable, 2 allures

Fameux nettoyage Hoover; 4 réglages de hauteur; suceur nettoyant à ras des plinthes. Voyez les 3 pages d'appareils d'entretien connus de notre livre. N° 535-948, p. 130.

95.70

PROCTOR-SILEX

Grille, rôtit... ils!

Très logeable, cuit automatiquement 4 sandwiches à la fois. Lechefrite anti-adhésive. Une affaire typique de celles offertes dans notre livre. Numéro 502-682, page 114.

57.97

PRIX SPÉCIAL de préaison RABAIS \$3

Radiateur à air forcé CGE 1500 watts. Thermostat pratique. S'arrête s'il est renversé. N° 718-809, page 126.

VALAIT \$34.80 **31.80** Jusqu'au 7 oct.

Distribution aux Consommateurs

- | | | | | | |
|---|--|---|--|--|---|
| <p>MONTRÉAL</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6700 Côte des Neiges, Place Côte des Neiges • 2565, rue Masson • 1646, rue St. Catherine E. • 6580, rue St. Hubert • 1439, rue Bleury • 7275, rue Sherbrooke est, Place Versailles • 1466, rue Saucé Ouest, Décarie Square • Côte St. Luc • 1010, rue St. Catherine est, coin Amherst (convient bientôt) | <p>DORVAL</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2315, boul. Hymus, a Sources <p>LACHINE</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2700, Victoria & 28th Ave. <p>LAFLÈCHE</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3535, boul. Taschereau <p>LA SALLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8371, Boulevard Newman, a Shevchenko | <p>LAVAL</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3370, Boulevard St. Martin • 1730, boul. des Laurentides, Place des Aubaines <p>LONGUEUIL</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2930, chemin Chambly, en face de la Place des Ormeaux <p>POINTE-AUX-TREMBLES</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1480, boul. St. Jean Baptiste | <p>ST. LAURENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1120, boul. Laurentian <p>ST. LEONARD</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4655, Jean Talon est • 9235, boul. L'Acordaire <p>VERDUN</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4470, rue Wellington | <p>CHATEAUGUAY</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15, boul. St. Jean Baptiste <p>KIRKLAND</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3066, rue St. Charles <p>ROSEMÈRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • 285, boul. La Belle, a Northcote | <p>VALLEYFIELD</p> <ul style="list-style-type: none"> • 606, boul. Monseigneur Langlois <p>ST. JEROME</p> <ul style="list-style-type: none"> • 900 Boul. Grignon, Carrefour du Nord |
|---|--|---|--|--|---|

Le livre d'or des bonnes affaires.

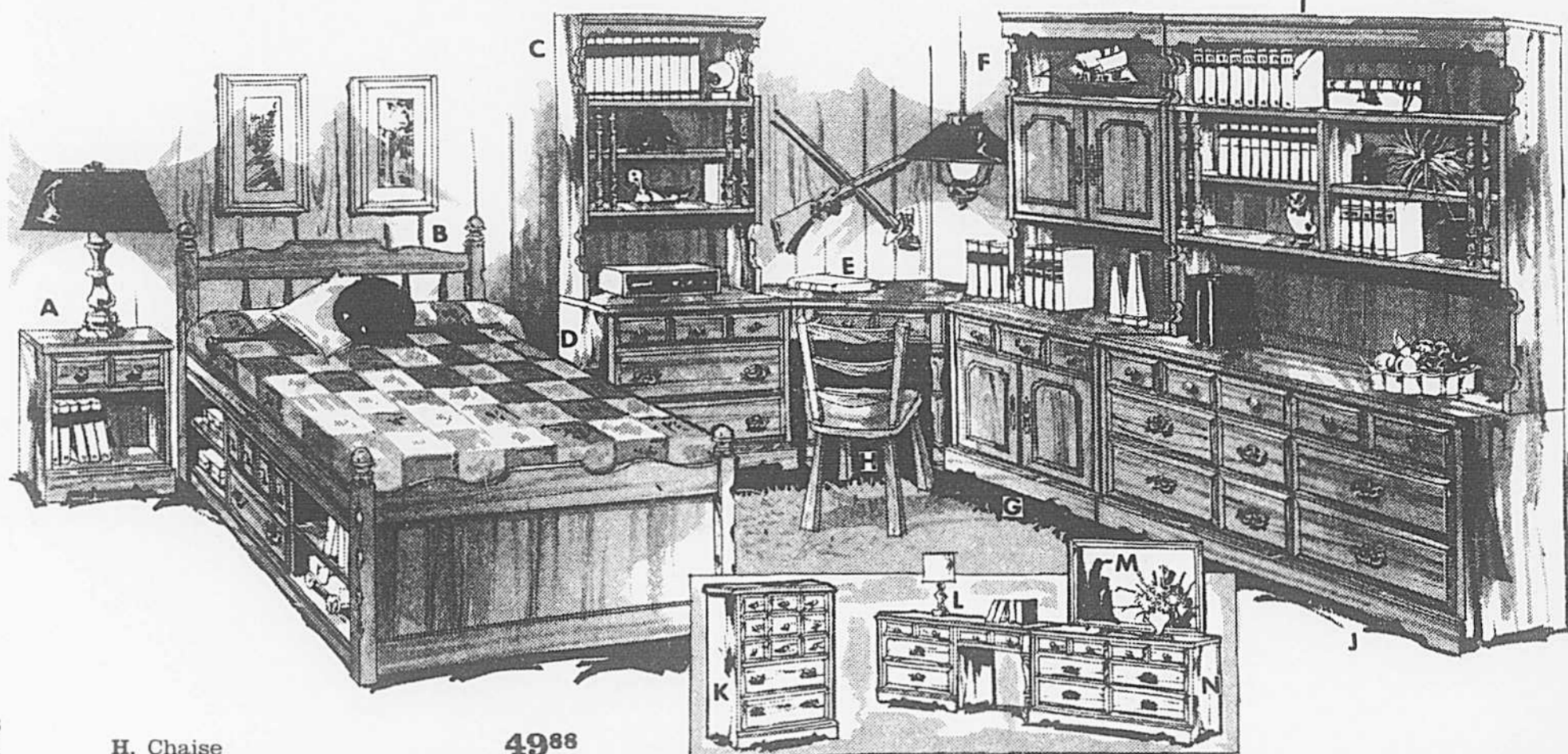


GRAND SOLDE

EPARGNEZ SUR NOTRE GIGANTESQUE SOLDE D'ENTREPOT

Meubles fonctionnels en érable ou en pin foncé par Baronet

Véritables meubles fonctionnels en érable ou en pin foncé... conviennent pour différentes pièces de la maison et possèdent le style traditionnel canadien des ébénistes au bon vieux temps. Cet ensemble fera la convoitise de votre voisinage avec son fini chaleureux et son lustre poli à la main. Meubles de style ancien qui ont l'avantage d'être recouverts d'un enduit chimique cuit au four à haute température, extra robuste, résistant à la chaleur, l'eau, le parfum, dissolvant, etc...

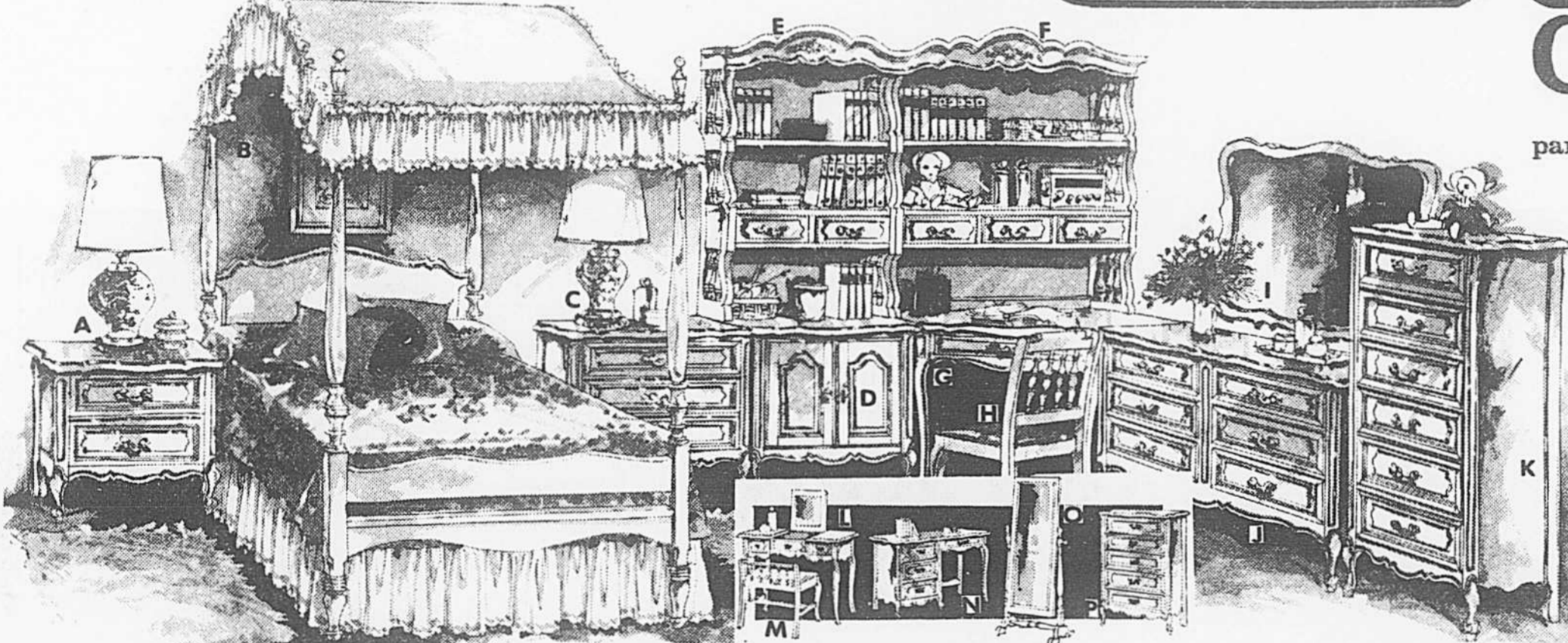


- | | | | |
|--|-------------------|----------------------------|-------------------|
| A. Table de chevet | 81 ⁸⁸ | H. Chaise | 49 ⁸⁸ |
| B. Lit de capitaine
Matelas et support matelas en sus | 219 ⁸⁸ | I. Bibliothèque 48" | 129 ⁸⁸ |
| C. Bibliothèque 30" | 96 ⁸⁸ | J. Commode triple, 54" | 199 ⁸⁸ |
| D. Chiffonnier à 3 tiroirs 30" | 125 ⁸⁸ | K. Chiffonnier à 5 tiroirs | 155 ⁸⁸ |
| E. Bureau d'angle | 99 ⁸⁸ | L. Bureau 48" | 159 ⁸⁸ |
| F. Bibliothèque avec portes 30" | 116 ⁸⁸ | M. Commode double 48" | 174 ⁸⁸ |
| G. Chiffonnier avec portes | 134 ⁸⁸ | N. Miroir 41" x 29" | 82 ⁸⁸ |

LA METHODE D'ACHAT PASCAL
«Entrepôt-salle d'exposition». Ces bas prix s'appliquent à l'achat que vous emportez. Nous mettons la marchandise dans votre voiture dans l'emballage original ou nous vous la livrons économiquement et rapidement.

TERMES PRATIQUES POUR S'ADAPTER A VOTRE BUDGET

- MASTER CHARGE
- CHARGE X
- PASCAL QUICK CHARGE OU TERMES PROLONGES



Chérie par Henry Link

Véritable évocation du style régional français. Une splendide création offrant autant de notes d'élégance. Construction en bois au fini ivoire patiné rehaussé de garnitures peintes en dorures sur les battants de portes et sur les tiroirs; dessus stratifié à garnitures harmonisées. De même, les ferrures ont été patinées de manière à rappeler autant que possible ce caractère d'authenticité des superbes réalisations du style régional français. Un élégant ensemble comprenant un choix de panneaux de chevet à montants fuselés ou de lit à baldaquin.

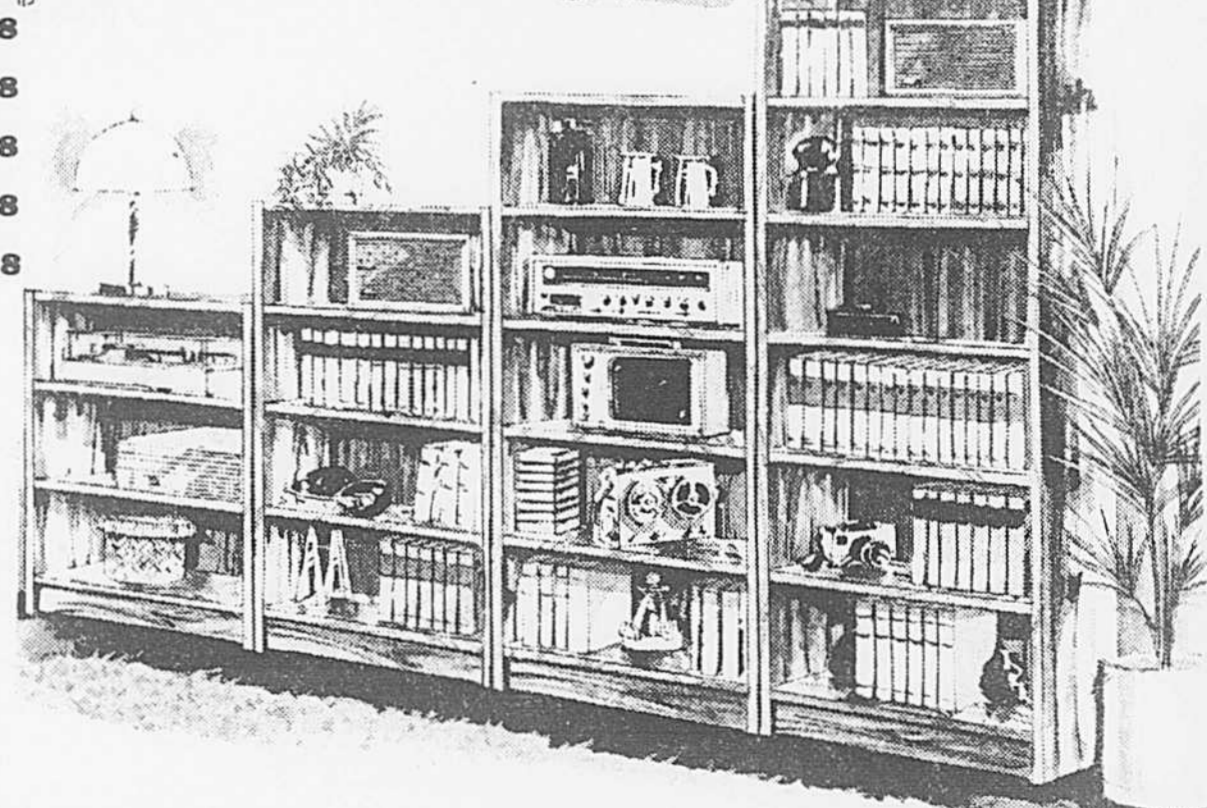
- | | | | | | |
|----------------------------|-------------------|------------------------|-------------------|----------------------------|-------------------|
| A. Table de chevet | 127 ⁸⁸ | G. Bureau (encoignure) | 159 ⁸⁸ | L. Table de toilette | 194 ⁸⁸ |
| B. Lit à baldaquin 30" | 299 ⁸⁸ | H. Chaise de pupitre | 79 ⁸⁸ | M. Banquette | 74 ⁸⁸ |
| C. Chiffonnier (3 tiroirs) | 145 ⁸⁸ | I. Grand miroir | 79 ⁸⁸ | N. Pupitre d'étudiant | 218 ⁸⁸ |
| D. Chiffonnier (2 portes) | 158 ⁸⁸ | J. Coiffeuse double | 249 ⁸⁸ | O. Grand miroir | 159 ⁸⁸ |
| E. Petit bahut 30" | 148 ⁸⁸ | K. Chiffonnier | 249 ⁸⁸ | P. Chiffonnier (5 tiroirs) | 239 ⁸⁸ |
| F. Grand bahut 46" | 194 ⁸⁸ | | | | |

Dinette «Cozy Nook» pour espace restreint par Liberty

Ensemble de dinette par Liberty spécialement conçu pour l'angle d'une pièce. Idéal pour appartement à espace limité. Dinette de 4 pièces avec table à plateau en simili-bloc de bois sur double piétement chromé; siège d'angle et 2 chaises, avec surface d'assise et dossier capitonné recouverts de vinyle de teinte simili-cuir naturel.

L'ensemble de 4 pièces

329⁸⁸



Eléments de bibliothèque importés

La meilleure production artisanale de bibliothèques produite actuellement. Avec espaces de rangement spécialement étudiés pour rendre chaque élément utile pour le bureau ou le salon. Eléments disponibles en contreplaqué de noyer ou de teck. Hauteurs de 29 1/2" - 48" - 72" - 84". Profondeur de 12" par 36" de largeur. Etagères réglables.

	36" de largeur	29 1/2" de haut	48" de haut	72" de haut	84" de haut
Noyer	54 ⁸⁸	79 ⁸⁸	114 ⁸⁸	124 ⁸⁸	
Teck	69 ⁸⁸	94 ⁸⁸	139 ⁸⁸	149 ⁸⁸	

Le choix de Peopoles



Seiko... l'exactitude incomparable d'avant-garde.

Les bijoutiers Peopoles vous proposent la précision horlogère optimum. Le tout premier chronographe au quartz avec sonnerie, à affichage digital par cristaux liquides et fonctions multiples, est, bien sûr, fabriqué par Seiko. Vous pouvez désormais porter une montre remarquable fournissant l'affichage permanent de l'heure, mais qui donne aussi le jour, le quantième et le mois, puis remplit les fonctions de chronographe et de réveil de poignet.

Ses dimensions? Étonnamment réduites. La Seiko Quartz... la précision à la seconde près.

Ton or jaune. **35000**

Acier inoxydable. **29500**

Les bijoutiers Peopoles ont soigneusement choisi cette montre pour son excellent rapport qualité et prix.

LES BIJOUTIERS-DIAMANTAIRES
PEOPLES*

Les diamantaires par excellence

17 magasins dans la région du grand Montréal pour vous servir.

Postes: Lamontagne veut un moratoire de trois ans

TORONTO (d'après CP) — Sitôt le conflit des Postes terminé, le ministre fédéral des Postes, M. Gilles Lamontagne, a demandé aux divers syndicats des Postes canadiennes de consentir un moratoire de trois ans afin de lui permettre de faire adopter une législation créant une société des Postes de la Couronne.

Le ministre, qui prenait la parole à un congrès des usagers des postes, à Toronto, a demandé aux leaders syndicaux un répit de trois ans pour qu'il puisse restructurer le service postal. Ce sont les petites et moyennes entreprises qui représentent 80% des usagers des services postaux canadiens.

Selon M. Lamontagne, s'il peut déposer aux Communes son projet de loi créant une société des Postes de la Couronne d'ici Noël, il est probable que ladite société sera créée aux alentours du mois de mars.

Les participants à la conférence n'ont pas caché qu'ils en avaient plein le dos des problèmes aux Postes.

Suggestion ridicule

De son côté, le président du syndicat des travailleurs des Postes, M. Jean-Claude Parrot, n'a pas été long à réagir à la demande du ministre. Il a dit qu'il s'agissait d'une suggestion ridicule qui priverait les travailleurs des Postes de tous leurs droits pour une période de trois ans

et laisserait les mains libres au gouvernement pour changer toutes les structures et, partant, les règles du jeu.

Quoi qu'il en soit, la livraison du courrier devrait maintenant revenir à la normale, les facteurs ayant signé hier dans la capitale fédérale un accord de principe avec le gouvernement.

Offres monétaires améliorées

La dernière séance de négociation, qui a duré onze heures, semble avoir été menée rondement par le ministre intermédiaire du Travail, M. Ouellet, et son sous-ministre adjoint. Tôt hier, M. Ouellet a expliqué que les parties avaient consenti mutuellement quelques concessions en vue du renouvellement

du contrat de travail qui lie le Conseil du Trésor aux 19,000 facteurs du pays.

Tout ce que l'on sait au moment d'aller sous presse sur le contenu des ententes, c'est que le gouvernement avait amélioré ses offres monétaires et que le syndicat avait reculé sur certains points préférant un règlement négocié à une loi d'exception forçant les facteurs au retour au travail.

Samedi dernier, le président du Conseil du Trésor, M. Robert Andras, avait fait savoir au syndicat que le gouvernement s'en tiendrait à ses offres salariales de base à défaut de quoi il faudrait songer à convoquer les Chambres pour adopter une loi d'exception.

DÉPOSITAIRES RCA

Mosel Sales Ltée 5623 Ferrier Montréal, Qué. Tél.: 735-1138	Entr. J.M. Sorette 225 rue Parc Granby, Qué. Tél.: 372-4121
Les Ameubl. Mâlo 1090 Route 343 St-Ambroise, Qué. Tél.: 753-9514	Santini Meubles 6421 boul. St. Laurent Montréal, Qué. Tél.: 270-4141
Maison Ostiguy 1617 Boul. Perigny Chambly, Qué. Tél.: 658-5441	Ameubl. St-Edouard 3681 Notre-Dame St-Edouard, Qué. Tél.: 268-5277
D.C. Ouimet 3 ouest, boul. Desjardins Ste-Thérèse-de-Blainville Qué. Tél.: 435-8246	Therrien & Frères 188 Bourbeau Asbestos, Qué. Tél.: 879-5429
Plaza TV 100 Boul. d'Anjou Châteauguay, Qué. Tél.: 691-2889	TELE-JET 9148 Dumouchel St-Benoît, Qué. Tél.: 258-2055
Pascal Centres d'Achats Entrepôts-Salles de Montre	Trépanier TV 259 rue Principale Farnham, Qué. Tél.: 293-4034
Richmond TV Richmond, Qué. Tél.: 826-3686	Tel Audio Inc., 29 St-Pierre St-Constant, Qué. Tél.: 632-2093
Rocheport Radio TV rue St-Jean Drummondville, Qué. Tél.: 472-6555	VIM'S 4702 Wellington Verdun, Qué. 769-3825
Le Roi des Bas Prix 48 Des Laurentides Pont-Viau Tél.: 384-0590	J.R. Vinet Inc. 520 George V Montréal-Est, Qué. Tél.: 351-9110
Le Roi des Bas Prix 1501 Ampère Boucherville, Qué. Tél.: 655-3630	Vaillancourt TV 1030 King est Sherbrooke, Qué. Tél.: 567-4074
Rosemont Electronique Enr. 5916 Bélanger Montréal, Qué. Tél.: 256-7571	Windsor Elect. 49 A — 1re Avenue Windsor, Qué. 845-4202
Sutton Milk Products 79 Main St., Sutton, Qué. 538-2225	City Wide Electronics 6012 St-Hubert Montréal, Qué. Tél.: 273-7591
Salon des Aubaines R.R. # 2 Maniwaki, Qué. Tél.: 449-3003	Michel Carrier Radio TV 80 - 21e Avenue Sud Sherbrooke, Qué. Tél.: 567-7920
Ste-Agathe TV Enr. 142 boul. Morin Ste-Agathe-des-Monts Tél.: 326-4477	Spain Ltée 545 St-Antoine La Tuque, Qué. Tél.: 523-2761

**ISOLEZ
ET
EPARGNEZ**
Placez votre argent ailleurs
que sur les frais de chauffage.
Estimation gratuite

**ISOLATIONS
\$ ECONOMIQUES**
Fibre de cellulose soufflée
12243, AV. BOIS-DE-ROULOGNE
MONTRÉAL H3M 2Y1
337-7940

VOUS VOYAGEZ PAR AVION? Ne prenez pas le mors aux dents. Allez-y par CPAir.

CP Air met tout en oeuvre pour vous venir en aide devant la menace d'une interruption du service aérien au cours des prochains jours.

Mais de ce temps-ci, nos lignes de réservations téléphoniques ainsi que nos lignes des services de fret et de passagers sont souvent occupées.

(A noter que vous pouvez communiquer avec nous pour vos réservations, de 6h à minuit. Vous aurez plus facilement la communication tôt le matin ou en fin de soirée).

Toutefois, si la ligne est toujours occupée, vous pouvez nous joindre de bien d'autres façons.

Vol réguliers et vols nolisés de CP Air

1. Appelez votre agent de voyages ou passez le voir. Il fera tout son possible pour vous être utile.
2. Présentez-vous au bureau de vente de billets de CP Air en ville. Heures d'affaires: de 9h à 5h30, du lundi au vendredi.
3. Rendez-vous tôt à l'aéroport. Il y a souvent des fauteuils disponibles peu avant le départ.

Expédition de fret ou de petits colis par CP Air

1. Appelez ou passez voir votre agent d'expédition.
2. Rendez-vous à un bureau de fret de CP Air.
3. Présentez-vous au comptoir d'enregistrement des bagages de CP Air. On y accepte les petits colis à expédier de moins de 50 lb.; ils partent sur le premier vol où il y a de l'espace.

Nous vous offrons plusieurs portes vers l'étranger

De Vancouver, CP Air vous donne accès au Pacifique Sud, à Hawaï, à Fidji et à l'Australie.

C'est aussi notre porte de l'Orient: le Japon et Hong Kong.

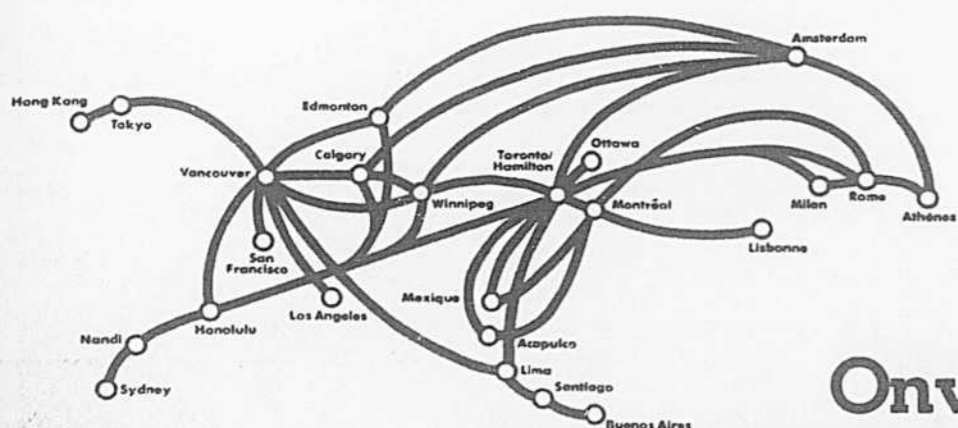
De Vancouver, Edmonton, Calgary et Winnipeg que nous desservons, vous avez accès à Amsterdam par la voie rapide du Pôle Nord.

Toronto et Montréal constituent aussi nos portes de l'Europe.

Et là où nous vous déposons, nous pouvons vous arranger des correspondances rapides vers à peu près n'importe quelle destination.

Il ne nous reste plus qu'à remercier le personnel de CP Air pour le surcroît d'efforts que leur impose la situation actuelle.

Merci de votre patience, de votre compréhension et de votre encouragement à CP Air.



CP et sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée.

On vole à votre service



TÉLÉCOULEURS 1979 À PRIX ÉCONOMIQUE

MARATHON DES SOLDÉS

RCA



**JUSQU'À \$40
DE RABAIS**

Désirez-vous faire des économies substantielles sur des téléviseurs RCA de toute première qualité? Donc vérifiez le sensationnel "marathon des soldés" sur les téléviseurs RCA! Pour un temps limité, le marchand RCA qui participe à cette vente offre un rabais allant jusqu'à \$40 sur le prix courant de trois nouveaux modèles RCA choisis parmi les séries XL-100 et ColorTrak. Non pas des modèles de l'an dernier... non pas des soldes de fermeture de la série précédente... non pas des modèles où certaines caractéristiques ont été retirées pour fins promotionnelles mais tout simplement des téléviseurs offrant une image parfaite, de nombreuses caractéristiques provenant de la série couleur de notre catalogue à de véritables rabais autorisés par la fabrique. Participez au "marathon des soldés" de RCA et économisez largement...!

COLORTRAK DE 20 po
Le téléviseur le plus perfectionné, le plus automatique de RCA.
La vérité des couleurs... c'est la raison d'être de ColorTrak.

**MEUBLES
XL-100 26 po**

Choisissez votre style favori de meuble et économisez \$40!

Ces meubles de style offrent tous deux un châssis Longue Vie RCA qui économise de l'énergie et n'utilise en moyenne que 89 watts. Les caractéristiques de rendement suivantes sont aussi incluses:

- L'autoréglage de la couleur et la correction des teintes du visage
- L'accord précis automatique
- Le tube-image Super AccuColor à matrice noire
- La syntonisation UHF/VHF électronique SignalLock à varactor



▲ Modèle GC 744
Un meuble colonial d'une souple exécution en fini pin sur bois pressé et panneaux choisis de bois dur massif avec garniture simili-bois. Roulettes dissimulées.

▲ Modèle GC 748
Un style de meuble méditerranéen classique en attrayant fini pacanier sur bois pressé et panneaux choisis de bois dur massif. Garniture simili-bois sur la façade. Roulettes commodément dissimulées.

**POUR UN
TEMPS LIMITÉ
SEULEMENT**

Utilise, en moyenne, moins d'énergie qu'une ampoule de 100 watts

Châssis Longue Vie fiable qui fonctionne sans surchauffe

Syntonisation SignalLock UHF/VHF électronique à varactor

Senseur automatique de lumière ambiante

Autoréglage de la couleur et correction des teintes faciales

Brillant tube-image Super AccuFilter

Jean Yves Aubin
4451 Principale
St-Félix de Valois, Qué.
889-5941

Atelier d'Electronique
Marchand
2830 boul. Labelle
Lesage, Qué.
Tél.: 224-4820

Alwins Furniture
1926 Ste-Catherine E.
Montréal
937-3547

Alwins Furniture
6177 Sherbrooke O.,
Montréal
489-8444

Les Ameublements en Gros
Lionel Crépeau
110 Place Bourget
Joliette, Qué.
Tél.: 753-7533

Geo. Allen TV
207 Côte Vertu
Montréal, Qué.
Tél.: 331-5391

J.E. Audet Inc.,
3619 ouest Notre-Dame
Montréal, Qué.
Tél.: 937-9361

Atlantique Vidéo
6060 boul. Métropolitain
Montréal, Qué.
Tél.: 253-8880

Bureau Bureau
600 Galt Ouest
Sherbrooke, Qué.
Tél.: 569-9585

Denis Boulet
Lac Mégantic
Qué.
Tél.: 583-1470

Denis Billette TV
Howick
Qué.
Tél.: 825-2201

Bel-Air TV
3925 rue Bélair
Dorville, Qué.
Tél.: 773-1988

Robert Bergeron
402 St-Rock
Rock Forest, Qué.
Tél.: 864-4933

Lampron Meubles
Notre-Dame du Bon
Conseil, Qué.
Tél.: 336-2630

Lacroix TV Service
Valcour,
Qué.
Tél.: 532-3877

Laliberté Cross
1555 Carrefour Dunant
Sherbrooke, Qué.
Tél.: 567-4889

Pierre Lefebvre Inc.
11787 est Notre-Dame
P.A.T.
Tél.: 645-1648

Ameubl. Ben. Leclerc
St-Germain
Cité Drummondville, Qué.
Tél.: 395-4883

J.H. Lessard
2651 rue Masson
Montréal, Qué.
Tél.: 728-2421

Emilien Lefebvre
St-Prospier
Qué.
Tél.: 323-3334

Laforme Electronique
Galeries du Cap
Qué.
Tél.: 378-6189

Laforme Electronique
Plaza de la Mauricie
Shawinigan, Qué.
Tél.: 539-2211

Laforme Electronique
Carrefour des Bois-Francis
Victoriaville, Qué.
Tél.: 758-0681

Laforme Electronique
539 rue Commerciale
La Tuque, Qué.
523-7584

Laforme Electronique
758 - 6e Avenue
Grand-Mère, Qué.
Tél.: 538-7111

J.A. Laforest
351 Frontenac
Berthierville, Qué.
Tél.: 836-3789

Bernard & Frères 141 St-Damase Drummondville, Qué. Tél.: 472-5406	Clément Labonté TV Inc., 458 Grande Côte Rosemère, Qué. Tél.: 621-3232	R. Charbonneau 292 boul. Ste-Madeleine Cap de la Madeleine, Qué. Tél.: 378-8284	Ellington TV Audio 401 boul. Labelle Rosemère, Qué. Tél.: 621-4710	Raoul Fortier 1026 rue Wellington Sherbrooke, Qué. Tél.: 567-3581	Robert Guérin Ornstown Qué. Tél.: 829-2713	P. Hébert & Fils St-Alexandre Qué. Tél.: 347-2729	Laforme Electronique Centre d'Achats Trois-Rivières Ouest Tél.: 376-2212
Bob TV Radio 1145 Van Horne O. Montréal, Qué. 271-4192	Jean Charpentier Drummondville Qué. Tél.: 478-1333	Bertrand Crépeau & Fils 68 Antonio Barette Joliette, Qué. Tél.: 753-7527	Ethier & Frères St-Blaise Qué. Tél.: 658-6231	Gérard Lafrance Inc. 3441 Jean-Talon E. Montréal, Qué. Tél.: 722-1933	Gouin TV 160 Notre-Dame St-Jean, Qué. Tél.: 348-5210	Ameublement J.G. Hogue 2525 est Fleury Montréal, Qué. Tél.: 381-2501	Ameubl. G. Leroux 4225 De La Roche Montréal, Qué. Tél.: 521-2192
Marcel Bournival 462 Notre-Dame Charotte, Qué. Tél.: 221-2105	Centre du Meuble Weedon Enr. 394 - 21e Rue Weedon, Qué. Tél.: 877-2493	Centre d'Economie du Nord 1448 est Fleury Montréal, Qué. Tél.: 389-4772	Atelier Electronique Brousseau 3266 Grande Allée St-Hubert, Qué. Tél.: 678-3430	Pierre Lefebvre Inc. 5250 est Jean Talon Montréal, Qué. Tél.: 374-4231	Gobeille & Brouillette 1191 Des Cascades St-Hyacinthe, Qué. Tél.: 774-6424	Ameublement Héneault 300 St-Charles Dorion, Qué. Tél.: 455-5601	Gevry Meubles Inc. 400 rue Principale Magog, Qué. Tél.: 843-2560
Maison Beaudet 8723 - 10e Ave., St-Michel, Qué. Tél.: 729-5217	Centre Electronique Boucher 1604 Ste-Hélène, Longueuil, Qué. Tél.: 677-9977	Jos Dion & Fils Bedford Qué. Tél.: 248-2911	Napoli Furniture 7035 boul. St. Laurent Montréal, Qué. Tél.: 271-3543	Giroux & Giroux Mansonville, Qué. Tél.: 292-3696	Réal Giguère TV 828 Marie-Anne Montréal, Qué. Tél.: 523-2348	John's Place 920 Maisonneuve E. Montréal, Qué. 845-9544	Ameublement Machabée St-Chrysostome Qué. Tél.: 826-3553
Ameubl. Brisson Ltée 44 Petite Norale Joliette, Qué. Tél.: 753-3926	Cezars & Son's 7640 Newman Ville LaSalle 363-7111	A. Denis & Fils 1915 Ste-Angélique St-Lazare, Qué. Tél.: 455-9393	Louis Fillion TV Service 6001 De Jumonville Montréal, Qué. Tél.: 256-9418	Giroux Bélaire TV 66 rue Principale Nord L'Annonciation, Qué. Tél.: 275-2926	Gagnon & Frères Ltée 1377 ouest Crémazie Montréal, Qué. Tél.: 388-9281	Jacques-Cartier TV 1218 Chemin Chambly Longueuil, Qué. Tél.: 679-7890	Les Appareils Elec. Marcel 5045 Verdun Ave., Verdun, Qué. 761-7794
Conrad Cordeau Ste-Pie de Bagot Qué. Tél.: 772-2434	Campbell TV 57 av. Donagamis Valois, Qué. 697-3230	Domon Ltée 1360 Notre-Dame Lachine, Qué. 637-5835	Martin Frechette Baieville, Qué. Tél.: 783-6719	Godère & Frères St-Liboire Qué. Tél.: 793-2332	Lefebvre TV Radio Service Enr. 1476 du Collège St-Laurent, Qué. Tél.: 744-1298	Jules Janelle 79 rue Principale St-Guillaume, Qué. Tél.: 396-2211	Mobilier Masson 3033 rue Masson Montréal, Qué. Tél.: 721-4991
Couture & Frère Stanbridge Station Qué. Tél.: 248-3775	Central Distributeurs 350 Des Erables Ville St-Pierre, Qué. 364-4980	Daquila Furniture 9275 Lacordaire Montréal, Qué. Tél.: 325-3537	Capital Furniture 391 Ste-Catherine O. Montréal, Qué. 288-8621	Pierre Gautron 260 rue Notre-Dame Drummondville, Qué. Tél.: 472-7613	Ameublement Gatien Chassé 205 Marie-Victorin Tracy, Qué. Tél.: 742-7009	King T.V. 6350 Sherbrooke O., Montréal, Qué. 488-2545	Les Ameublements Migué 6 rue Dupuis St-Jacques, Qué. Tél.: 839-3411

VOYEZ TOUTS LES NOUVEAUX TÉLÉCOULEURS RCA ET ÉCONOMISEZ CHEZ LES MARCHANDS RCA SUIVANTS:

Québec ne veut pas couper les ponts

QUÉBEC — Advenant l'indépendance politique, le Québec n'entend pas couper les ponts avec le monde de l'éducation du reste du Canada. C'est en effet ce qu'a déclaré le ministre de l'Éducation, Me Jacques-Yvan Morin, dans son exposé d'ouverture au 55e congrès de l'Association canadienne d'éducation, hier matin.

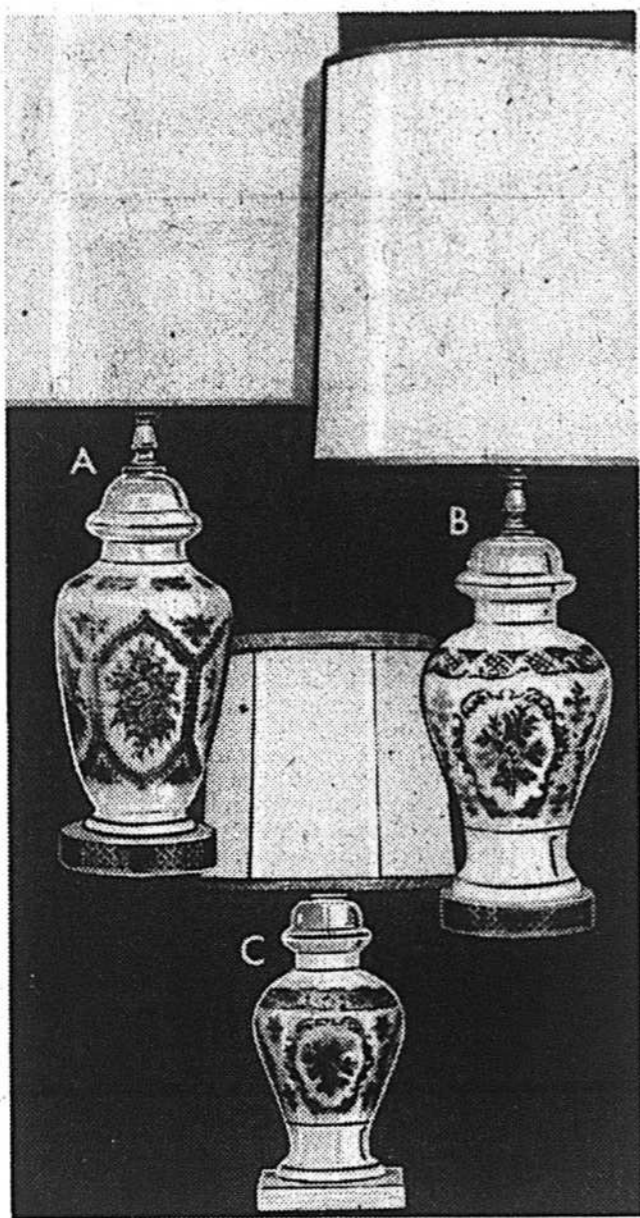
«Quelle que soit la conclusion et les résultats du débat politique actuel, nous aurons besoin d'organismes comme le vôtre, les éducateurs auront besoin de contacts, d'un Conseil des ministres de l'Éducation. Ces contacts sont essentiels quel que soit l'avenir. Nous ne pouvons consentir allègrement à nous couper de tout ce que vous représentez en éducation», a-t-il assuré aux quelque 1,000 éducateurs, commissaires, administrateurs qui assistent au congrès.

Estimant que les problèmes scolaires du Québec sont semblables à ceux d'autres régions, M. Morin a tracé les grandes lignes de la réforme scolaire et expliqué la problématique qui a conduit aux consultations sur le Livre Vert. Elles seront suivies sous peu d'un plan d'action tandis qu'au niveau collégial, un énoncé de politiques est incessamment attendu.

Quant à l'énoncé de politiques qui doit bientôt toucher les collèges, le ministre Morin assure qu'elles concerneront d'une part la qualité et l'évaluation de l'enseignement et d'autre part, l'égalité des chances.



vente anniversaire Simpsons la vente No 1 de l'année!



rabais 4.99 à 9.99 lampes en verre Bristol

A-B. Lampe de table Ord. 36.98 C. Lampe d'appoint Ord. 21.98

27.99 16.99

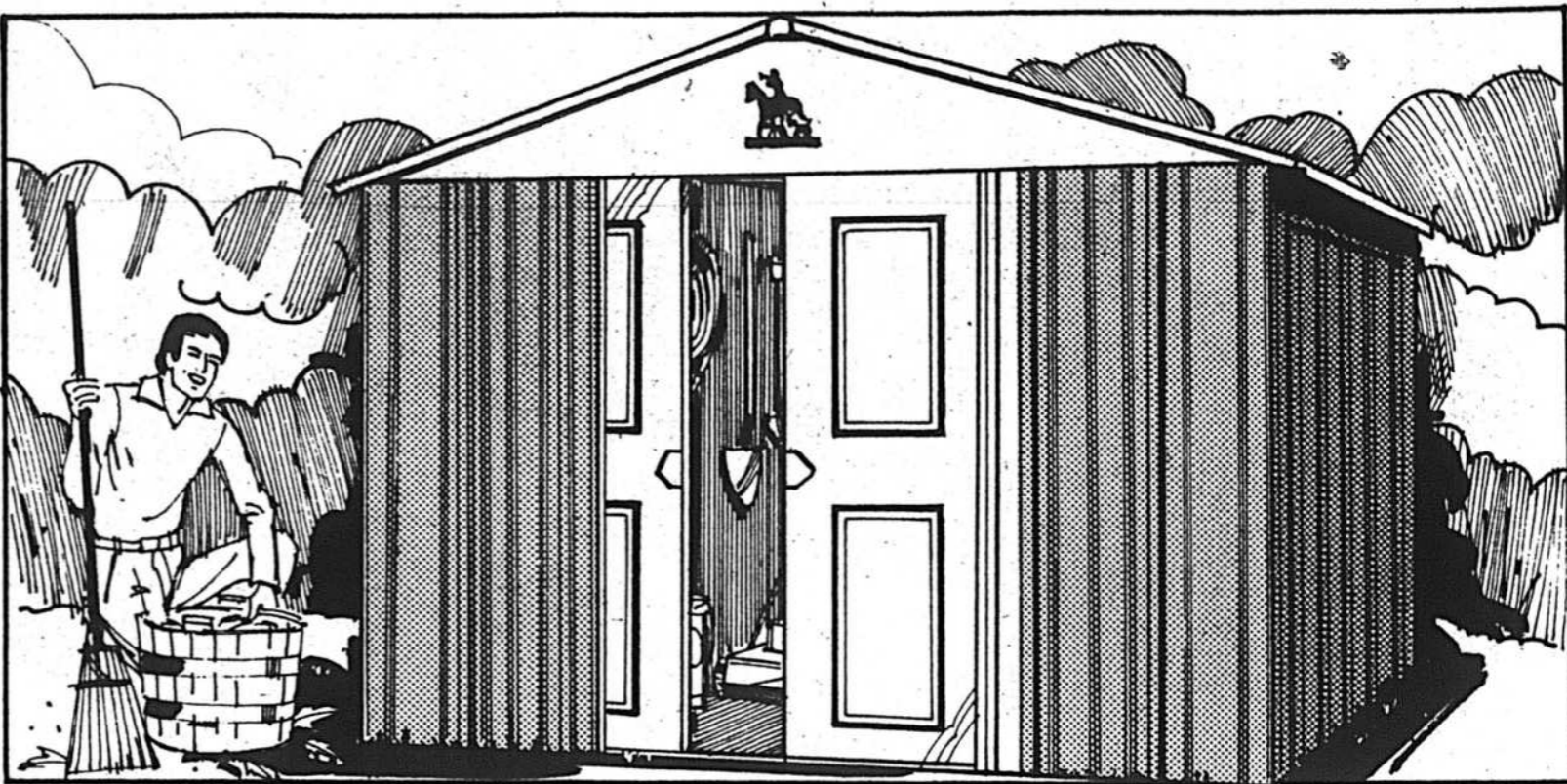
Magnifiques lampes en verre Bristol d'un blanc pur rehaussées de détails ton or. Abat-jour genre tambour en vinyle recouvert de tissu aspect soie, garniture ton or.

A-B. Lampe de table avec douille trois intensités. Choix de fini mat ou aspect porcelaine luisant. Base robuste métal ton or. Environ 31" h. Ord. 36.98 27.99

C. Lampe d'appoint. Mêmes finis que ci-dessus. Base aspect marbre. Env. 18" h. Ord. 21.98 16.99 Ampoules non comprises.

Rayon 439 au quatrième. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez en personne, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.



rabais \$30 — remise acier «Spacemaker» 8' x 9'*

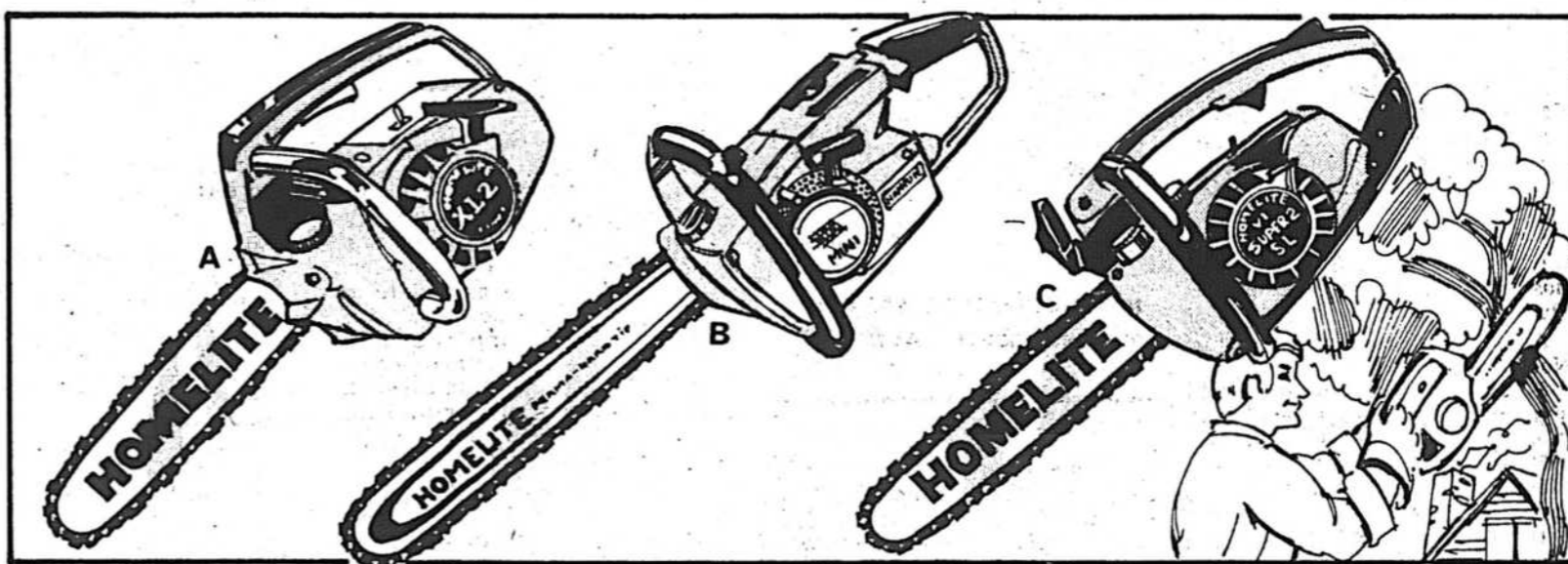
Cette spacieuse remise facile à assembler vous sera d'une grande utilité pour le rangement de vos outils de jardin, tondeuses et pour protéger les bicyclettes et les jouets contre les intempéries. Elle peut aussi bien être transformée en atelier!

- Format 8' x 9' facile à assembler; toit en pignon.
- Panneaux et cadre en acier galvanisé immergé à chaud résistant à la rouille et aux intempéries.
- Porte glissant sur guide coulissant
- Panneaux latéraux ton séquoia, cadre de coin et panneaux émail blanc cuit au four.
- Dimensions intérieures données sur demande. Dimensions extérieures: 96 1/2" x 109 1/2" x 78". Modèle HH 8 x 9. Les dimensions comprennent les extrémités du toit.

Le plancher et les articles représentés dans la remise ne sont pas compris. Livraison dans notre zone régulière seulement. * Dimensions approximatives

Prix ord. Simpsons 209.99

179.99



tronçonneuse à essence «Homelite»

A. Ord. 164.95

139.99

rabais 24.96 — modèle «XL2» 12"
A. Tronçonneuse à essence de type professionnel facile à utiliser. Système double de contrôle à détente jumelée. Huileur automatique de chaîne. Complète avec étui.

B. Prix Simpsons

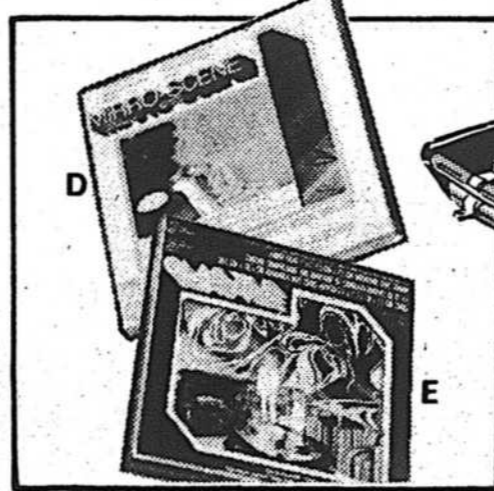
209.99

modèle «Super Mini» 16"
B. Tronçonneuse à poignée caoutchouc coussinée réduisant la vibration et assurant une prise plus confortable. Huileur automatique. Déplacement 2.5 pu. cu.

C. Ord. 204.95

169.99

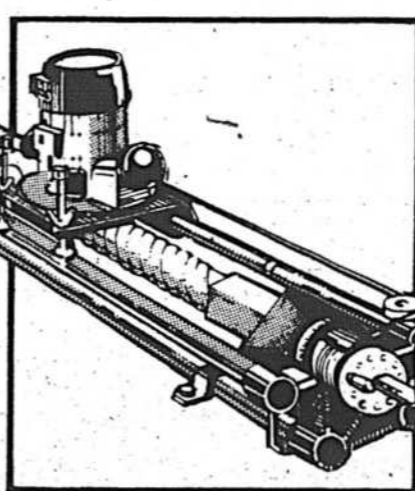
modèle 14" «VI-Super 2-5L»
C. Rabais 34.96 — Modèle à frein de chaîne de sécurité et système anti-vibration minimisant la fatigue du bras et de l'épaule. Poignée caoutchouc coussinée. Détente simple avec blocage de sécurité.



rabais 2.99 à \$4 — ens. carreaux-miroirs

L'ens. comprend papier adhésif et instructions. Carreaux env. 12" x 12" ch.
D. «Scène sur miroir». Ens. de 6 carreaux pour tableau de 24" x 36". D1. «Bluenose II». D2. Ile sur lac, D3. Scène de chasse. Ord. 15.98 12.99
E. 12 Carreaux-miroirs pour surface de 12 pi. ca.

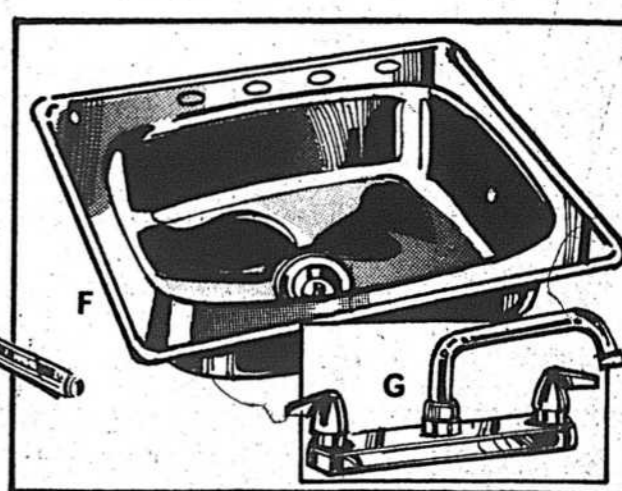
E1. Miroir uni. Ord. 13.99 9.99
E2. Miroir fumé. Ord. 17.99 14.99
E3. Miroir veiné or métallique. Ord. 18.99 15.99
E4. Bronze. Ord. 21.99 18.99



accessoire de toupie

Prix Simpsons **79.98**

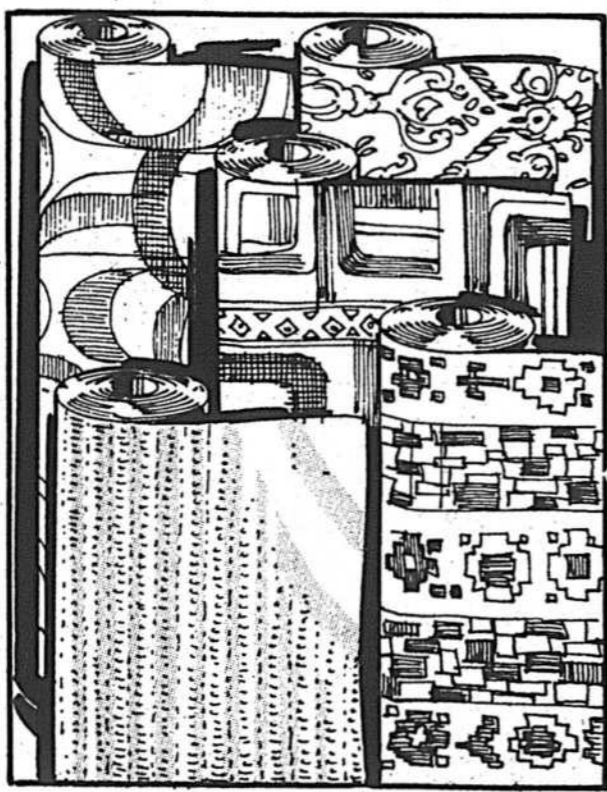
Modèle transformant la toupie ordinaire en tour de précision pour faire des pieds en spirale pour tables, barreaux, montants pour lits, etc. Accepte bloc de 36" de long. Comprend plate-forme, vis, câble acier et poulies. (Toupie non comprise).



rabais 7.99 — évier acier inoxydable

Prix ord. Simpsons 37.98 **29.99**

F. Evier simple à très grande cuve. Modèle sans joint en acier renforcé nickel et chrome. Rebord du dos à 4 trous pré-perçés (un avec couvercle). Tuyau d'égouttement et filtre. Dim. hors-tout: 25" x 22" x 7".
G. Robinet à bec basculant plaqué chrome, carter laiton. Ord. 19.98 15.99



rabais 37% — papier peint «Wash Strip» enduit vinyle

Prix ord. Simpsons 7.99 **4.99** la pièce

Papier peint pré-encollé facile à appliquer. S'enlève en un clin d'oeil lorsque nécessaire. Revêtement vinyle se lavant à merveille conservant ainsi toujours une belle apparence. Choix de 48 motifs s'harmonisant à tous les décors! Une pièce de 11 verges couvre jusqu'à 45 pi. ca. en assortissant les motifs.

Pour achat en personne seulement

Rayon 690 au sous-sol. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno. Venez en personne, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.

SIMPSONS EN VILLE OUVRE TOUS LES MATINS DÈS 9 HEURES

EN VILLE
977 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal Québec H3B 3Y7
Du lundi au mercredi,
de 9h. à 5h.30 du soir
Jeudi et vendredi,
de 9h. à 9h. du soir
Samedi, de 9h. à 5h. du soir

FAIRVIEW
6790, Trans-Canadienne
Pointe-Claire, Québec H9R 1C5
Du lundi au mercredi,
de 9h.30 à 6h. du soir
Jeudi et vendredi,
de 9h.30 à 9h. du soir
Samedi, de 9h. à 5h. du soir

LES GALERIES D'ANJOU
7895, Les Galeries d'Anjou
Ville d'Anjou, Québec H1M 1W8
Du lundi au mercredi,
de 9h.30 à 6h. du soir
Jeudi et vendredi,
de 9h.30 à 9h. du soir
Samedi, de 9h. à 5h. du soir

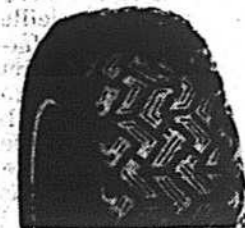
LE CARREFOUR LAVAL
3045, boul. Le Carrefour
Chomedey, Laval, Québec H7T 1C7
Du lundi au mercredi,
de 9h.30 à 6h. du soir
Jeudi et vendredi,
de 9h.30 à 9h. du soir
Samedi, de 9h. à 5h. du soir

VENEZ EN PERSONNE,
ÉCRIVEZ OU COMPOSEZ
842-7221
SERVICE TÉLÉPHONIQUE
24 HEURES PAR JOUR
POUR COMMANDER DU
MAGASIN OU CATALOGUE

VENTE PRE-HIVER

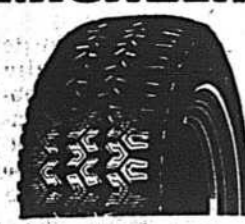


SUPER ADHERENT



OU

MICHELIN



PNEUS



GRANDEUR	PRIX
155 x 12	\$41.60
155 x 13	\$49.60
165 x 13	\$52.80
175 x 13	\$54.40
185-70 x 13	\$59.60
185 x 14	\$60.80
195 x 14	\$63.85
205 x 14	\$69.00
205 x 15	\$72.95
215 x 15	\$76.75
235 x 15	\$98.00



GRANDEUR	PRIX
185 x 14	\$57.00
195 x 14	\$60.50
205 x 14	\$65.50
215 x 14	\$71.20
205 x 15	\$69.30
215 x 15	\$73.50
225 x 15	\$76.60
230 x 15	\$87.60
235 x 15	\$93.00



900, est rue Jean-Talton
274-2574